

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2008

VILLE DE MENNECY



# VILLE DE MENNECY

91540 - (ESSONNE)

**2** 01.69.90.80.30 FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE : BOITE POSTALE N° 1 91541 MENNECY CEDEX

Mennecy, le 16 Mai 2008

Chère Collègue, Cher Collègue,

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

> Le 22 mai 2008 à 18 heures Salle du Conseil Municipal

# **INFORMATIONS:**

□ Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales:

	Collectivités Territo	riales:
1)	LD 13 08 85 166	Décision du Maire portant acceptation d'un contrat à intervenir avec la sarl BLANGER ORGANISATION Décision du Maire portant acceptation d'un contrat à intervenir avec la Caisse d'Epargne
2)	LD 13 08 88 167	Décision du Maire portant acceptation d'une location temporaire de la Salle de la Décision du Maire portant acceptation d'une location temporaire de la Salle de la
3)	LD 13 08 91 168 1	Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de maintenance à intervenir avec la Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de maintenance à intervenir avec la
4)	LD 13 08 91 168 2	Décision du Maire portant acceptation d'un contrat pour l'entretien des bouches et Décision du Maire portant acceptation d'un contrat pour l'entretien des bouches et Décision du Maire portant acceptation d'un contrat pour l'entretien des bouches et Décision du Maire portant acceptation d'un contrat pour l'entretien des bouches et Décision du Maire portant acceptation d'un contrat pour l'entretien des bouches et Décision du Maire portant acceptation d'un contrat pour l'entretien des bouches et Décision du Maire portant acceptation d'un contrat pour l'entretien des bouches et Décision du Maire portant acceptation d'un contrat pour l'entretien des bouches et Décision du Maire portant acceptation d'un contrat pour l'entretien des bouches et Décision du Maire portant acceptation d'un contrat pour l'entretien des bouches et des les les les les les les les les les l
5)	LD 13 08 92 169	Décision du Maire portant deceptation de la SEE. poteaux d'incendie à intervenir avec la SEE.

>Approbation des procès verbaux des conseils municipaux du 23 mars 2008 et 10 avril 2008

# ORDRE DU JOUR

### I/FINANCES Rapporteur: Jean-Philippe DUGOIN

- 1) Commission Communale des Impôts Directs
- ( 2) AFU Les Romaines : reprise d'excédent de clôture
- X 3) Subvention Caisse des Ecoles
- (4) Tarifs municipaux
- M 6) DM 1 assainissement
- 7) Subvention 2008 aux associations ACPG et club de Bridge

## II / ENVIRONNEMENT / URBANISME Rapporteur: Anne-Marie DOUGNIAUX

- 8) Charte gestion des transports
- (X 9) Mutualisation des transports
- ★ 10) Etude du « Bassin versant de la rivière Ecole et des affluents » : quote part de la Ville
- « La Ferme de la Verville » et délimitation des parties privées et publiques du réseau
- (12) Avenant n° 1 au lot n° 3 : charpente/ couverture-marché n° 114.06 réhabilitation et extension d'un bâtiment, création de bureaux (Ferme rue de Milly)

### **III / AFFAIRES GENERALES** Rapporteur: Xavier DUGOIN

- √ 13) Modification au sein de deux syndicats intercommunaux
- X15) Indemnités des conseillers délégués
- N 16) Dénomination du nouveau Centre Administratif

## IV / RESSOURCES HUMAINES Rapporteur: Xavier DUGOIN

- √ 17) Désignation d'un délégué élu auprès du CNAS
- (18) Régime indemnitaire du personnel communal
- (X19) Modification des taux d'avancement de grades

la

et

#### V/DIVERS Rapporteur: Jean-Philippe DUGOIN

21) Désignation des jurés d'assises 2008/2009

Xavier DUGOIN, Maire.

**BON POUR POUVOIR** 

Je soussigné(e), Agissant en qualité de Donne pouvoir pour me représenter

Lors du Conseil Municipal du.... Date et signature:

### VILLE DE MENNECY Département de l'ESSONNE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 22 mai 2008

Composant le Conseil: 33

En exercice: 33

Présents à la séance : 28

L'an deux mille huit, le 22 mai à dix huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

# Monsieur Xavier DUGOIN, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs:

#### PRESENTS:

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Jouda PRAT.

#### **POUVOIR:**

Jean FERET pouvoir à Marie-Paule ALBANET Claude GARRO pouvoir à Jouda PRAT Cyril MOREAU pouvoir à Romain BOSSARD Thierry GUEZO pouvoir à Christian RICHOMME

#### **ABSENT:**

Catherine FOUQUE-GUILLET,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Monsieur Matthieu RAYNAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## **DELIBERATION**

OBJET: DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

# Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33,

Considérant qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de procéder au remplacement des membres pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs,

# Sur proposition du Maire,

Etablit la liste de présentation de contribuables parmi lesquels seront désignés, par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, les commissaires titulaires et les commissaires suppléants de la commission communale des impôts directs :

#### LISTE

TITULAIRES			<u>SUPPLEANTS</u>		
	THULAI		1.	MURON	André
1.	TRETON	Jacky	2.	ROUSSEAU	Roger
2.	LE MOEN	Claude		LE QUELLEC	Valérie
3.	ALBANET	Gérard	3.		Michèle
4.	GUILLAUMET	Paul	4.	PITHON	Robert
5.	COLLET	Christine	5.	COQUIDE	- Factor of Angels of the
6.	MARTIN	Fabrice	6.	LAUNAY	Chantal
	BROZ	Emmanuel	7.	HIVER	Yvette
7.		Jean-François	8.	BOSSARD	Valérie
8.	POITVIN	Franck	9.	PREVOST	Claudie
9.	LE GUEN	Nadia	10.	MULLER	Christophe
10		-	11.	SAIOVICI	Michel
11	. LANGUET	Chantal	12.	FRENARD	Jocelyne
12	. BONNEROT	Josette	13.		Michel
13	. KERCRET	Christophe	mid-1 mounts		Claude
14	. LAFAYE	Christian	14.		José
15	LAFAYE	Jean-Louis	15.		Xavier
. 10		Nicole	16	BERNARD	Aaviei

ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>POUR</u>: 32 <u>CONTRE</u>: 0 <u>ABSTENTION</u>: 0 <u>ABSENT</u>: 1



# SERVICE FINANCIER

# REPRISE EXCEDENT CLOTURE AFU LES ROMAINES

# LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4

VU l'ordonnance 2005-1027 du 26 août portant mesures de simplification du cadre budgétaire et comptable des communes,

VU la demande du receveur municipal en date du 14 janvier 2008 concernant la clôture des comptes de l'AFU Les Romaines

VU l'avis de la commission des finances, en date du 7 mai 2008,

CONSIDERANT que pour clore cette opération, la commune doit accepter de reprendre dans son budget 2008, l'excédent de trésorerie restant sur le compte de l'AFU soit 674,93 €.

# APRES DELIBERATION,

ACCEPTE la reprise du solde d'un montant de 674,93 €.

DIT que cette recette exceptionnelle sera inscrite au chapitre 77 du budget primitif 2008.

**Xavier DUGOIN** 

Maire

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR:** 32 **CONTRE**: 0

ABSTENTION: 0

ABSENT: 1

# SERVICE FINANCIER

# SUBVENTIONS CAISSE DES ECOLES

# LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4

VU l'ordonnance 2005-1027 du 26 août portant mesures de simplification du cadre budgétaire et comptable des communes,

VU la délibération en date du 22 mai 2008 reprenant dans le budget communal, le solde excédentaire de la liquidation de l'AFU les Romaines,

VU les crédits inscrits au budget primitif en son chapitre 65

VU l'avis de la commission des finances, en date du 7 mai 2008,

CONSIDERANT les actions menées par la Caisse des Ecoles

# APRES DELIBERATION,

**DECIDE** d'accorder à la Caisse des Ecoles une subvention complémentaire de 694 €.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2008.

**Xavier DUGOIN** 

Maire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR: 32 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 ABSENT: 1

### TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX DU 1<sup>er</sup> JUIN 2008AU 31 MAI 2009

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 5 novembre 2003, relative à la mise en place d'un quotient familial unique

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 23 mai 2007 relative à la tarification des services municipaux du 1<sup>er</sup> septembre 2007au 31 août 2008

CONSIDERANT également la nécessité de fixer un tarif pour la location de la salle de la cheminée dans le bâtiment de l'Orangerie, pour les droits de place et de stationnement, pour les ventes de bois et pour les affichages publicitaires,

VU l'avis de la commission des finances en date du 7 mai 2008,

# APRES DELIBERATION,

FIXE, par conséquent, à compter du 1er juin 2008, les tarifs des services municipaux comme suit:

TYPE D'ACTIVITES	TARIF 2007/2008	TARIF 2008/2009
THE DIRECTOR OF THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY OF TH	Wasan Nymo I Alfah Samus	
ACTIVITES SPORTIVES MUNICIPALES		
Cum Dames (trimestre)	22.55.6	34,00 €
Menneçoises	33,55 €	40,00 €
Extérieures	36,89 €	40,000
Stretching (trimestre)	39,40 €	40,00 €
Menneçoises	45,27 €	48,00 €
Extérieures	43,210	
Gym Dames + Stretching (trimestre)	67,07 €	68,00 €
Menneçoises	75,45 €	78,00 €
Extérieures	73,43 C	
Gym Dames 3ème âge (annuel)	32,88 €	33,00 €
Menneçoises	34,53 €	36,00€
Extérieures	34,33 C	
LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	CALCOUNTY THE	45
	Ilianos Monneoises	
Gratuit pour les associations sportives Menneçoises et pour les écoles p	ubliques Memiçoises 580,81 €	581,00€
Tarif journalier manifestation sportive ou non lucrative	948,69 €	1 000,00 €
Tarif journalier manifestation lucrative	740,07 0	9-1 8
Tarif horaire écoles privées, écoles publiques non	37,09 €	40,00 €
Managoises et associations sportives non Menneçoises	23,19 €	25,00 €
Tarif horaire pour France sport, Fondation Dassault, Alter Ego	25,17 0	000
Location terrain de foot		
Gratuit pour les clubs Menneçois	CALLET VARIABLE	
Clubs extérieurs et entreprises privées	210,82 €	220,00 <del>(</del>
Journee	158,12 €	170,00
Demi-journée	150,12 0	7 7 100
RESTAURATION MUNICIPALE	2,75 €	2,75
Enfants inscrits réguliers Menneçois	5,35 €	5,70
Enfants inscrits réguliers Extérieurs	2,93 €	2,93
Enfants inscrits occasionnels Menneçois	7,16 €	
Enfants inscrits occasionnels Extérieurs	5,87 €	= 05
Enseignants	3,07	error a road e error

TYPE D'ACTIVITES	TARIF 2007/2008	TARIF 2008/2009
ETUDES SURVEILLEES	21,43	21,45
articipation parentale		
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	15,30 €	15,30 €
arif A (inscription familiale à partir de 2 personnes)	7,70 €	7,70 €
arif B (inscription individuelle, associative)	4,38 €	4,38 €
arif C (atelier théâtre, tarif scolaire spectacles, équivalant 2 enfants)	4,38 €	4,38 €
uppléments adultes extérieurs	0,00 €	0,00€
ratuité pour les Rmistes et chômeurs	1,50 €	3,00 €
énalité pour 2ème lettre de rappel	3,00 €	5,00 €
énalité pour 3ème lettre de rappel énalité pour 4ème lettre de rappel (lettre recommandée)	5,00 €	8,00 €
hotocopie et page de cd-rom noir et blanc	0,15 €	0,15 €
hotocopie et page de cd-rom noir et blanc (scolaire et étudiant)	0,05 €	0,05 €
hotocopie et page de cu-loin non et biane (seoiane et etadiare)	0,32 €	0,32 €
hotocopie et page de couleur	Supplément de cotisation	n égal au tarif C
arif personnes domiciliées hors Mennecy arif classes extérieures aux groupes scolaires Menneçois	Cotisation égale a	au tarif A
arif classes exterieures aux groupes scolaires interineçois	1,00 €	
Nouvelle carte (en cas de perte) PRIX JOURNEE VILLAGE VACANCES LAMOURA		
	41,12 €	42,00 €
Plein tarif	32,83 €	33,00 €
Farif groupe	27,99 €	28,00 €
Enfant de moins de 6 ans	6,57 €	7,00 €
Carte CAMA (animations multiples), obligatoire + 6 ans  MARCHE DE NOEL: LOCATION STANDS/CHALETS		
	200,00 €	300,00 €
Stand/Chalet alimentaire	100,00 €	200,00 €
Stand/Chalet non alimentaire	-	450,00
Stand/Chalet vins et spiritueux	10,00 €	10,00
Frais de dossiers BRADERIE	The second second	
	0,00 €	0,00
Emplacement particuliers et commerçants Menneçois	6,00 €	10,00
Emplacement particuliers extérieurs	46,00 €	60,00
Emplacement commerçants extérieurs  CENTRE DE LOISIRS		79.16 91
Tarifs détaillés par quotient (voir annexe)		providence of the second
	8,50 €	8,75
Activité camping Forfait garderie pré-scolaire	1,70 €	1,75
Forfait garderie pre-scolaire Forfait garderie du soir (après 18 heures)	1,75 €	1,80
LOCATION SALLE SOCIO-EDUCATIVE		
Associations loi 1901 Menneçoises subventionnées par la ville	The state of the s	
	2 premières utilisations	1ère utilisatio
Gratuité Associations Menneçoises à partir de la 2ème utilisation	925,04 €	950,00
Associations Meinieçoises à partir de la zonie denistation  Personnel communal	Gratuit 1ere utilisation	475,00
Société, entreprise Mennecy et extérieur	1 816,52 €	1 900,00
Associations extérieures ou non subventionnées	1 287,92 €	1 900,00
	925,04 €	950,00
Menneçois Frais fixes pour tous	164,55 €	200,00
	925,04 €	1 000,00
Caution pour tous  LOCATION SALLES MARIANNE 1 ET 2		2000
Associations Menneçoises	Gratuit	
	247,63 €	250,00
Caution pour tous  LOCATION SALLE DE LA CHEMINEE		3305
Associations Menneçoises		0 0 0
158	92,00 €	
Journée Dani i ayunéa	46,00 €	70,00
Demi-journée Associations non Menneçoises		0 0
	160,00 €	• • 210,00
Journée Daniel Control of the Contro	95,00 €	120,00
Demi-journée	230,00 €	300,00
sociétés, entreprises et particuliers	1 000,00 €	
Caution pour tous		
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE		
Tarifs détaillés (voir annexe)  LOCATION SALLE RESTAURANT JEANNOTTE		
Associations menneçoises et personnel communal		150,00

TYPE D'ACTIVITES	TARIF 2007/2008	TARIF 2008/2009
LOCATION THEATRE		Cost is 1 sufficienties
	Gratuit 2 utilisations	Gratuit 1 utilisation
ssociations Menneçoises		400,00 €
partir de la 2 ème utilisation	1 300,00 €	1 500,00 €
Associations non Menneçoises	1 760,00 €	1 800,00 €
ociété, entreprise,,, Mennecy et extérieur		
our tout utilisateur	168,00 €	200,00 €
rais fixes spectacles	107,00 €	120,00 €
rais fixes conférences et cinéma conférences	1 000,00 €	1 000,00 €
Caution	go/	
TARIFICATION SPECTACLES AU THEATRE	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	
Carif A NORMAL	25,00 €	27,00 €
CAT 1	23,00 €	25,00 €
CAT 2	18,00 €	20,00 €
CATE 2	10,000	
Carif A REDUIT (scolaires, étudiants, demandeurs d'empioi,		
carte vermeil, CE et groupe + 10 personnes	20,00 €	20,00€
CAT 1	18,00 €	18,00 €
CAT 2		16,00 €
CAT 3	16,00 €	10,000
Tarif B NORMAL	17.00.0	16,00 €
CAT 1	15,00 €	14,00 €
	12,00 €	12,00 €
CAT 2	10,00 €	12,000
CAT 3 Tarif B REDUIT (scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi,		
carte vermeil, CE et groupe + 10 personnes		10.00
	10,00 €	10,00 €
CAT 1	8,00 €	8,00
CAT 2	6,00 €	6,00
CAT 3		
	9,00 €	10,00
Tarif C NORMAL	5,00 €	5,00
Tarif C REDUIT	71 - T - Y	
CINEMA		
Séances publiques	6,00€	6,50
Adultes	5,00 €	5,50
Scolaires, étudiants, + 60 ans, amicale du personnel Mennecy	4,00 €	4,50
Tarif unique mercredi	4,000	
Autres tarifs	2,00 €	2,00
Tarif anácial 1 (scolaire)	1,00 €	
Tarif spécial 2 (centre de loisirs, et Maisons des jeunes Mennecy)	1,00 €	V.0.
JEUNESSE JEUNESSE	15.26.6	15,50
Inscription annuelle	15,26 €	0000
VENTE DE BOIS		40,00
Stère en 1 m de long		40,00
AFFICHAGE PUBLICIAIRE		00.00
		100,00
Sucette (tarif mensuel)	1 200	200,00
Barette (fourniture + pose)	The second second	50,00
Location barette annuelle (dès la première année)		
DROITS DE STATIONNEMENT ET PLACES		10
Cirque la journée	The state of the state of the state of	2
Marchand ambulant (stationnement la demi-journée) Stationnement caravannes, camping-cars au-delà de 12 heures		- 3

# ADOPTE A LA MAJORITE

POUR: 30 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 2 ABSENT: 1



3 JUIN 2006

# TARIFS CENTRE DE LOISIRS

Tarifs à compter du 1er juin 2008 au 31 mai 2009

				máo avec renas	Garderie	du soir	Première	heure de la garderie du soir de 16h30à 17h30
	Journ	née	Demi jour	rnée avec repas	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif 2008/2009
	Tarif	Tarif	Tarif	Tarif 2008/2009	2007/2008	2008/2009	2008/2009	[soit (tarif 2005/2006) / 2,5 * 1,10
	2007/2008	2008/2009	2007/2008		1,61 €	1,61 €		[soit (tarif 2005/2006) / 2,5 * 1,10
	5,46 €	5,46 €	4,26 €	4,26 €	2,41 €	2,41 €	1,06 €	[soit (tarif 2005/2006) / 2,5 * 1,10 [soit (tarif 2005/2006) / 2,5 * 1,10
Tranche 1		DEAC	4,85 €	4,85 €		2016		[soit (tarif 2005/2006) / 2,5 * 1.10
Tranche 2	6,54 €	7046	5,30 €	5,30 €		1000		[soit (tarif 2005/2006) / 2,5 * 1,10
Franche 3	7,34 €	2.00.6		6,20 €		= 40 6	0016	[soit (tarif 2005/2006) / 2,5 * 1,10
Tranche 4	9,00€	11.00.6		7,76 €	5,10€	FOF	2006	resit (torif 2005/2000) / 2.3
Tranche 5	11,82 €			9,03 €	5,95€	2.00.6	2 == 6	Tegit (tarif 2005/2006) / 2,5 1,1
Tranche 6	14,11 €	14,11 €		40 47 5	6,29 €	6,29 €	2 22 6	racit (tarif 2005/2005) / 4.0 111
	16,66 €	16,66 €		AA AE G		6,80 €	2746	[soit (tarif 2005/2006) / 2,5 * 1,1
Tranche 7	18,52 €	18,52 €		40746		8,50 €	3,74€	Laoir (rain 2011)
Tranche 8 Tarif extérieur	29,96 €		19,74 €	19,740				

Depuis le 1er septembre 2005, et dans l'hypothèse où l'enfant n'est présent en garderie du soir que entre 16h30 et 17h30, le tarif appliqué est Rappel: celui de la garderie du soir divisé par 2,5 (soit 2h30) et majoré de 10% ( selon la modalité de calcul de la "demi-journée avec repas" au titre de l'année scolaire 2005/2006) et ceci, afin de compenser les frais de structure.

9

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

HORS CCVE Droit d'inscription:

COTISATIONS TRIMESTRIELLES "MENUECY" (2)

MENNI S.A.E.

4,32 € M.A.A.S 3 6€'94

**VANUEE 2008/2009** 

4,32 €		M.a.A.2
€ 19'77		CCAE
	Droit d'Inscription:	

4,32 €		M.3.A.
₹ 19'77		CAE
	Droit d'inscription:	
	<b>₹ 79</b> , 44, 44	

## DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL

30,55€		NECY E.M
-	Droit d'inscription:	-7-

ADULTES (1)

2 20 11	Droit d'Inscription:	
	. noitainnaulib tion	

COTISATIONS TRIMESTRIELL

ES

(2) Cours supplémentaire ou Musique 2ème instrument : prix du premier cours - 50 %

100,88 €

MUSICAL

FORMATION MUSICALE JARDIN

MUSICAL

FORMATION MUSICALE JARDIN

27,30 €

30,39 €

32,54 € 35,86 € 41,70 €

₹ 78'77

₹ 78,44 30.

MUSICAL

FORMATION MUSICALE JARDIN

FORMATION MUSICALE

(1) Est considérée comme adulte toute personne de plus de 18 ans pour les salariès et 20 ans pour les étudiants.

₹ 09'171

39,35€

93,63€

92,46 €

9 76'79

3 68,17

141,23 €

**∌91'**†6

37,24€

361,6£ 361,6£ 361,6£ 36,65 36,65 36,65

55,63 €

₹77,28

MIME

**BUDITAMARG TRA** 

COMTEMPORAINE

**DANSE JAZZ** 

*BUDITAMARD TRA* 

COMTEMPORAINE **ZZAL BSNAD** 

MIME

**BUDITAMARG TRA** 

COMTEMPORAINE

ZZAL BENAD

MIME

**BUDITAMARG TRA** 

COMTEMPORAINE

DANSE JAZZ

183,05 €

122,03 €

₹99'17

43,83 €

93'59 €

€ 75,69

€ 01,87

36,18

MUSICALE

**Э**ООІТАМЯОНИІ

MUSICALE

**Э**ИРОВМАТІ**Q**UE

MUSICALE

**BUDITAMAORNI** 

MUSICALE

**JUPORMATIQUE** 

340,73 €

92,92 €

3 67,79 €

124,70 €

133'20 €

€ 74,141

151,42 €

121,42 €

300,75 €

**ІИЗТВИМЕИТ SEUL OU CHANT** 

**ТИЗТВОМЕНТ SEUL OU CHANT** 

92,82 €

3 €6'901

124,00 €

133,66 €

133'66 €

30,

тиатвимент веиг ои снаит

пизтвимеит зеиг ои снаит

361,15€

₹ 60'7/1

75,23 €

€ 909'68

₹ 77 901

₹90'911

₹90'911

20,

380,70 €

723'80 €

121,54 € 108,10 € 97,32 € 32,45 €

169,20 €

3 02,691

40, 9 60,

ENSEMBLE YOCAUX OU MUSICAUX SANS COURS : TARIF ANNUEL UNIQUE COMPRENNANT LE DROIT D'INSCRIPTION ET LA COTISATION

MENNECY ET HORS COMMUNE

**ЗИДІМИ ЗІЯАТ** 

**TARIF UNIQUE** 

Enfants Enfants

Entants

**ENFANTS** 

00,185 & 10,872 00,872 & 10,871

381,01 à 526,00

762,01 à 990,00 526,01 à 762,00

990,01 à 1143,00

Plus de 1143,00

uonisodui.p

Tranche

TOUT TRIMESTRE COMMENCE EST DU EN TOTALITE

FORMATION MUSICALE + INSTRUMENT

FORMATION MUSICALE + INSTRUMENT

éxonéré

FORMATION MUSICALE + INSTRUMENT

FORMATION MUSICALE + INSTRUMENT

₹9'72

3 €6,87

₹9'96 3 27,811

133,66 €

133,66 €

33,14€

€1,86

₹9111

127,20 €

3 09,181

3 09'191

COTISATIONS TRIMESTRIELLES DES COMMUNES " HORS CCVE " (2)

COTISATIONS TRIMESTRIELLES COMMUNES DE LA " CCVE " (2)

#### SERVICE FINANCIER

#### <u>DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE</u> 2008

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget primitif 2008 du budget annexe de l'eau potable de la commune adopté le 10 avril 2008,

VU l'avis de la commission des finances en date du 7 mai 2008,

**CONSIDERANT** les remarques faites par la Trésorerie Municipale de Mennecy et la nécessité d'affecter l'excédent de fonctionnement du CA 2007 à la section d'investissement du BP 2008 ainsi que de réaliser des ajustements de chapitres budgétaires,

#### **APRES DELIBERATION**

ADOPTE la décision modificative numéro 1 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

La décision modificative numéro 1 ci-annexée est équilibrée :

En section de fonctionnement

Dépenses EAU	Chapitre 023	- 23 853 €
Recettes EAU	Chapitre 002	- 23 853 €

#### En section d'investissement

Chapitre 27

Chapitre 041

Dépenses EAU

EAU	Chapitre 041	Article 2762	+4916€
Recettes		Telepha	
EAU	Chapitre 10	Article 1068	+ 23 853 €
EAU	Chapitre 021		- 23 853 €
EAU	Chapitre 040	Article 21531	- 4916€

Article 2762

Article 21531

**ADOPTE A L'UNANIMITE** 

EAU

<u>POUR:</u> 32 <u>CONTRE</u>: 0 <u>ABSTENTION</u>: 0 <u>ABSENT</u>: 1

Le Maire Xavier DUGOIN

16 mai 2008 11:47:04

91386 Code INSEE VILLE DE MENNECY

Service

**DM** 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

**DECISION MODIFICATIVE N° 1** 

Autorisation spéciale

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :

VOTES: Contre

Pour

Date de convocation :

L'an 2008, le 22 Mai, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Xavier DUGOIN, Président.

Présents :

Objet:

Décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau potable

Désignation	Montant
D 023 : Virement à section investis.	-23 853,00 €
D 2762: Créance/transfert de droits à	-4 916,00 €
D 2762: Créance/transfert de droits à	4 916,00 €
R 1068 : Autres réserves	23 853,00 €
R 002 : Excédents antérieurs reportés	-23 853,00 €
R 021 : Virement section fonctionnement	-23 853,00 €
R 21531 : Réseaux d'adduction d'eau	-4 916,00 €
R 21531 : Réseaux d'adduction d'eau	4 916,00 €

Certifié exacte par Xavier DUGOIN, Président, compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

A Mennecy, le.

ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Président

#### **SERVICE FINANCIER**

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2008

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget primitif 2008 du budget annexe de l'assainissement de la commune adopté le 10 avril 2008,

JU l'avis de la commission des finances en date du 7 mai 2008,

CONSIDERANT les remarques faites par la Trésorerie Municipale de Mennecy concernant des changements de chapitres budgétaires, il convient de réaliser ces ajustements,

#### **APRES DELIBERATION**

ADOPTE la décision modificative numéro 1 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

La décision modificative numéro 1 ci-annexée est équilibrée :

En section de fonctionnement à 0 €

D	
Dépense	C

ASS	Chapitre 042	Article 6182	- 500€
ASS	Chapitre 011	Article 618	+ 500 €

#### En section d'investissement à 0 €

#### Dépenses

ASS	Chapitre 21	Article 21532	- 10 000 €
ASS	Chapitre 27	Article 2762	- 23 220 €
ASS	Chapitre 040	Article 2762	+ 23 220 €

#### Recettes

ASS	Chapitre 16	Article 1641	- 10 000 €
ASS	Chapitre 040	Article 21532	- 23 220 €
ASS	Chapitre 041	Artic e 21532	+ 23 220 €

Le Maire Xavier DUGOIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR: 32 <u>CONTRE</u>: 0 <u>ABSTENTION</u>: 0 <u>ABSENT</u>: 1



16 mai 2008 11:45:28

91386

Code INSEE

VILLE DE MENNECY

Service

**DM 2008** 

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Autorisation spéciale

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés :

VOTES: Contre

Pour

Date de convocation :

L'an 2008, le 22 Mai, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Xavier DUGOIN, Président.

Présents :

Objet:

Décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement

Désignation	Montant
D 2762: Créance/transfert de droits à	-23 220,00 €
D 2762: Créance/transfert de droits à	23 220,00 €
D 6181 : Divers	500,00 €
D 61821 : Documentation	-500,00 €
R 21532: Réseaux d'assainissement	-23 220,00 €
R 21532: Réseaux d'assainissement	23 220,00 €

Certifié exacte par Xavier DUGOIN, Président, compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

A Mennecy, le.

ont signé les membres présents pour extrait conforme Le Président

JGOIN

uit:

#### SERVICE FINANCIER

#### SUBVENTION 2008 AUX ASSOCIATIONS ACPG et Club de BRIDGE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4

VU les crédits inscrits au budget primitif 2008 à l'article 6574,

VU l'avis de la commission des finances, en date du 7 mai 2008,

CONSIDERANT les actions menées par l'association des anciens combattants et prisonniers de guerre et le club de bridge.

#### APRES DELIBERATION,

**DECIDE** d'accorder à l'association ACPG 400 € et pour le club de Bridge 400 €.

DIT que la somme allouée est inscrite au Budget Primitif 2008.

Xavier DUGOIN

Maire.

THE MENT

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR: 26
CONTRE: 0
ABSTENTION: 6
ABSENT: 1

charte dans le dossier ardiré.

<u>OBJET</u>: Charte de Gestion des Transports sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, en charge de l'organisation et de la gestion des transports collectifs,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 29 janvier 2008 adoptant le projet d'une Charte de Gestion des Transports sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

**CONSIDERANT** que cette charte permettra de faire connaître les processus d'interventions, d'appliquer au mieux les démarches à suivre en cas d'évènements particuliers, et ainsi de mieux impliquer et responsabiliser les différents partenaires,

CONSIDERANT que les différents acteurs signataires de cette charte seront la Communauté de Communes, les communes, les transporteurs, les associations de parents d'élèves et les chefs d'établissements scolaires,

**CONSIDERANT** le courrier de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, daté du 27 mars 2008 et reçu en mairie de Mennecy le 4 avril 2008, par lequel il était demandé au Conseil Municipal de Mennecy de délibérer sur ce projet avant la fin du mois d'avril 2008,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Voirie, Sécurité, Bâtiment, Environnement et Transports, en date du 7 mai 2008,

#### APRES DELIBERATION,

APPROUVE le projet de Charte de Gestion des Transports en commun pour les lignes régulières et les circuits scolaires spéciaux,

AUTORISE le maire à signer cette convention.

Le Maire, Xavier DUGOIN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR:** 32 **CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0 **ABSENT**: 1 Convention dans dos vier archivé

OBJET: Mutualisation des transports périscolaires sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, en charge de l'organisation d'études concernant le transport périscolaire en direction des équipements culturels et sportifs,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 29 janvier 2008 concernant le principe de mutualisation des transports périscolaires avec toutes les communes intéressées de la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

VU le projet de convention relatif à la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de services de transports périscolaires en application de l'article 8 du Code des Marchés publics,

CONSIDERANT le courrier de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, daté du 5 février 2008 et reçu en mairie de Mennecy le 6 février 2008, par lequel il était demandé au Maire de manifester son intérêt ou non pour ce projet, et ce avant le 27 février 2008,

CONSIDERANT le courrier en réponse de Monsieur le Maire de Mennecy, Monsieur Joël MONIER, daté du 22 février 2008, informant la CCVE de son avis relatif à la mutualisation de ce service,

CONSIDERANT le courrier de la CCVE, daté du 2 avril 2008 et reçu en mairie de Mennecy le 4 avril 2008, demandant à ce que le Conseil Municipal de Mennecy délibère sur ce projet avant la fin du mois d'avril.

CONSIDERANT le courrier en réponse de Monsieur le Maire de Mennecy, Xavier DUGOIN, en date du 7 avril 2008, informant la CCVE de sa décision de ne pas adhérer à ce projet et précisant l'impossibilité pour la Commune de Mennecy de délibérer sur ce point avant fin avril 2008,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Voirie, Sécurité, Bâtiment, Environnement et Transports, en date du 7 mai 2008,

CONSIDERANT que le caractère urbain de la ville et que la spécificité de celle-ci nécessitent une gestion de proximité au plus près du demandeur ; il est souhaité que la compétence reste dévolue à la commune,

#### APRES DELIBERATION,

**DECIDE DE NE PAS ADHERER** au projet de mutualisation des transports périscolaires proposé par la Communauté de Communes du Val d'Essonne,

REJETTE le projet de convention relatif à la constitution d'un groupement de commandes pour la mise en place et l'organisation de la mutualisation des transports périscolaires,

DIT que les transports périscolaires de la ville de Mennecy continueront d'être gérés intégralement par la Commune.

ADOPTE A LA MAJORITE

<u>POUR</u>: 26 <u>CONTRE</u>: 0 <u>ABSTENTION</u>: 6 Le Maire, Xavier DUGOII

#### **DELIBERATION**

OBJET: ETUDE DU "BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE ECOLE ET DES AFFLUENTS": QUOTE PART DE LA VILLE

#### Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune qu'il soit mis en œuvre un contrat de bassin.

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Voirie, Sécurité, Bâtiment, Environnement et Transports, en date du 7 mai 2008,

Après délibération,

Approuve la mise en route d'un contrat de bassin entre la Région Ile de France, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et l'ensemble des collectivités du bassin versant de la rivière Ecole et de ses affluents. Etant entendu que les projets des collectivités pourront ainsi trouver les meilleurs taux de financement possibles,

Approuve le choix du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français comme porteur de l'animation du contrat de bassin de la rivière Ecole et de ses affluents,

Approuve le recrutement d'un chargé de mission à temps complet au service exclusif de l'animation du contrat de bassin, basé dans les locaux du Parc et encadré par les services de ce chargé de mission pour les aider dans la planification et le déroulement de leurs projets de travaux prévus au contrat,

Approuve les modalités du financement prévu pour couvrir les frais du chargé de mission : 80 % Région Ile de France et Agence de l'Eau Seine-Normandie et 20 % Communes,

Approuve la cotisation de 49,38 euros à verser annuellement par notre Commune pendant la durée du contrat (5 ans) renouvelable une fois,

Approuve le versement de la cotisation au SIARCE chargé de la collecte des cotisations et du reversement des sommes collectées au Parc Naturel Régional.

Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal de la Ville

ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>POUR</u>: 32 <u>CONTRE</u>: 0 <u>ABSTENTION</u>: 0 <u>ABSENT</u>: 1 Le Maire, Xavier DUGOIN.

# OBJET: DEFINITION DU PROGRAMME DE REHABILITATION DES COLLECTEURS DANS LE SECTEUR *LA FERME DE LA VERVILLE* ET DELIMITATION DES PARTIES PRIVATIVES ET PUBLIQUES

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L1331-4 du Code de la Santé Publique,

VU le contrat d'affermage, passé avec la Société des Eaux de l'Essonne, en date du 2 juillet 1990, relatif à l'exploitation du service assainissement,

CONSIDERANT la volonté de la Commune et des AFUL de réhabiliter les collecteurs d'eaux usées du réseau d'assaimssement du secteur La Ferme de la Verville,

CONSIDERANT la nécessité de définir précisément quelles sont les parties privées et les parties publiques du réseau d'assainissement, afin d'identifier les responsabilités de chacun,

CONSIDERANT les réunions de concertation et de travail qui ont lieu avec les A.F.U.L. du secteur La Ferme de la Verville, au cours de l'année 2007,

CONSIDERANT le descriptif technique élaboré par les A.F.U.L. et validé par la S.E.E. et la Commune,

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, travaux, voirie, bâtiment, environnement et transports, en date du 7 mai 2008,

#### APRES DELIBERATION,

**DECIDE** de définir le programme de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées du secteur *La Ferme de la Verville*, en demandant aux propriétaires de rechercher l'emplacement de leur té de dégorgement et de mettre en place un regard de branchement conforme aux prescriptions techniques définies dans le descriptif élaboré par les AFUL, et ce, à leur charge, avant le 30 juin 2010,

**DECIDE** de prendre en charge techniquement et financièrement, chez les particuliers, l'abattage des arbres dangereux pour le réseau d'assainissement des eaux usées, et notamment, les espèces de peupliers et de saules,

S'ENGAGE à réaliser les contrôles de conformité de ces regards de branchement, avec l'aide du fermier, et éventuellement la présence d'un représentant d'AFUL; les regards de branchement délimitant alors le réseau public du réseau privé,

S'ENGAGE à prendre en charge l'entretien du réseau situé en aval du regard de branchement, préalablement reconnu conforme par la Commune ; l'entretien du réseau situé en amont du regard de branchement ainsi que l'entretien même de ce regard seront à la charge des propriétaires,

DIT que l'ensemble de ces mesures sera mis en œuvre selon un programme pluriannuel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>POUR:</u> 32 <u>CONTRE</u>: 0 <u>ABSTENTION</u>: 0 <u>ABSENT</u>: 1 Le Maire, Xavier DUGOIN Original projet dans le dossier ardivé

OBJET: Avenant N° 1 au lot n° 3: charpente/couverture - MARCHE N° 114.06 REHABILITATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT, CREATION DE BUREAUX (Ferme rue de Milly).

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2006 autorisant Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement pour les lots n° 2 à 11 (lot n° 1 VRD non prévu dans le marché),

VU le marché n° 114.06 comprenant 10 lots, suite à Appel d'Offres Ouvert, ayant pour objet «réhabilitation et extension d'un bâtiment - création de bureaux (Ferme rue de Milly)» signé le 10 octobre 2006 et visé de la Préfecture le 20 octobre 2006,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une reprise d'étanchéité sur la terrasse, côté entrée, pour un montant de trois mille trois cent trente six euros et trente huit cents toutes taxes comprises (3 336,38 € TTC), modifiant ainsi le montant du lot n° 3 (charpente/couverture) qui passe de 117 235,04 € TTC à 120 571,42 € TTC,

APRES avis favorable des la Commissions Travaux-Urbanisme-Environnement et Finances du 7 mai 2008,

#### APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'avenant n° 1 concernant le lot n° 3 : charpente/couverture - marché n° 114.06 réhabilitation et extension d'un bâtiment, création de bureaux (Ferme rue de Milly), pour un montant de trois mille trois cent trente six euros et trente huit cents toutes taxes comprises (3 336,38 € TTC), modifiant ainsi le montant du lot n° 3 (charpente/couverture) qui passe de 117 235,04 € TTC à 120 571,42 € TTC,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant conjointement avec la Société SCHNEIDER - 3, rue Pasteur à VIRY-CHATILLON (91170),

DIT que la dépense a été inscrite au Budget Primitif 2008 - section investissement - compte 23 2313.

Xavier DUGOIN, Maire

**ADOPTE A LA MAJORITE** 

<u>POUR</u>: 30 <u>CONTRE</u>: 0 <u>ABSTENTIONS</u>: 2 <u>ABSENT</u>: 1



#### DELIBERATION

OBJET: TRANSFERT DU MEMBRE SUPPLEANT EN MEMBRE TITULAIRE AU SEIN DU SIERME et DU SIPAEFVDI et DESIGNATION DE DEUX MEMBRES SUPPLEANT AU SEIN DU SIERME

#### Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-33 et 5212-7 et notamment les alinéas 2 et 3,

CONSIDERANT qu'il a été procédé lors du Conseil Municipal du 23 mars dernier à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant dans le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région de Mennecy et des Environs et dans le Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration et l'Entretien des Fossés et Vidanges, Drainages et l'Irrigation de la Région de Mennecy

CONSIDERANT les statuts de ces deux entités, il convient de procéder à la désignation de deux membres suppléants au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région de Mennecy et des Environs et de procéder au transfert du membre suppléant en membre titulaire dans chacun de ces deux syndicats.

Après délibération,

Sur proposition du Maire, après vote, sont élus :

SIERME (Syndicat d'Intercommunal d'Energie de la Région de Mennecy et des Environs)

**Titulaires** 

- Jean FERET

- Roger LE DUDAL

Suppléants

Birgit TOLLNER

- Alice SEBAGG

Le SIPAEFVDI (Le Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration et l'Entretien des Fossés et Vidanges, Drainages et l'Irrigation de la Région de Mennecy)

Titulaires

- Anne Marie **DOUGNIAUX** 

- Jean FERET

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR:** 32 **CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0 **ABSENT**: 1 1

Xavier DUGOIN

2

#### **DELIBERATION**

### **OBJET: MODIFICATION AU SEIN DE DEUX COMMISSIONS MUNICIPALES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22,

Considérant qu'il convient dans les communes de plus de 3500 habitants de respecter pour ces commissions le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste de tous les élus au sein du Conseil Municipal,

Considérant la désignation des membres élus au sein de quatre commissions municipales, le 23 mars dernier

#### Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal.

Prend acte du remplacement de Madame CUTILLAS par Madame SAUVAGE au sein de la commission Vie Scolaire, Culture, Sports, Jeunesse, Vie Associative et du remplacement de Madame SAUVAGE au sein de la commission Petite Enfance, Affaires Sociales, Personnes Agées par Madame MOULÉ.

3) Vie Scolaire, Culture, Sports, Jeunesse, vie Associative

#### Groupe majoritaire

- Annie PIOFFET
- Sandrine LALLEMENT-LEROTY
- Cyril MOREAU
- Patricia MOULÉ
- Sylvie PERUZZO
- Christian BOUARD
- Elisabeth VASSEUR
- Corinne SAUVAGE

#### Groupe d'opposition

- Matthieu RAYNAUD
- Thierry GUEZO
- Claude GARRO

3) Petite Enfance, Affaires Sociales, Personnes Agées.

#### Groupe majoritaire

- Marie-Paule ALBANET
- Catherine FOUQUE-GUILLET
- André PINON
- Stéphanie MORLON-GIMENEZ
- -Serge RAYNEL
- Maria RIVEROS
- Marie-Claire CUTILLAS
- Patricia MOULÉ

#### Groupe d'opposition

- Brigitte PASQUES
- Alice SEBBAG
- Jouda PRAT

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR:** 32 **CONTRE**: 0 ABSTENTION: 0 ABSENT: 1

Le Maire Xavier DUGOIN.

# VERSEMENT DES INDEMNITES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Conseillers Municipaux délégués, étant entendu que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal,

Considérant la strate démographique de la Ville de Mennecy située dans la fourchette de 10 000 à 19 999 habitants,

Considérant les arrêtés de délégations de fonctions donnés par le Maire,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

# APRES DELIBERATION,

**Décide** de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux délégués par le Maire dans le respect de l'enveloppe globale, à :

6 % concernant 9 conseillers municipaux délégués effectuant notamment des permanences

3 % concernant 8 conseillers municipaux délégués

Xavier DUGOIN,

Maire.

POUR: 24 CONTRE: 0

**ADOPTE A LA MAJORITE** 

**ABSTENTIONS**: 8

ABSENT: 1

#### TABLEAU RECAPITULATIF Indemnités de Fonction des Elus Ville de MENNECY

ELUS	en % de l'indice 1015	Majoration utilisée en % Commune chef lieu de canton du maximum possible 15 %	
Maire	0	0	
1 <sup>er</sup> Adjoint	27,5	6	
2 <sup>ème</sup> Adjoint	27,5	6	
3 <sup>ème</sup> Adjoint	27,5	6	
4 <sup>ème</sup> Adjoint	27,5	6	
5 <sup>ème</sup> Adjoint	27,5	6	
6 <sup>ème</sup> Adjoint	27,5	6	
7 <sup>ème</sup> Adjoint	27,5	6	
9 Conseillers municipaux Délégués Effectuant des permanences	6	0	
8 Conseillers municipaux Délégués	3	0	

#### **DELIBERATION**

OBJET: DENOMINATION DU CENTRE ADMINISTRATIF RUE DE MILLY

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

CONSIDERANT qu'il s'avère judicieux et nécessaire pour des raisons de fonctionnement de dénommer le nouveau Centre Administratif rue de Milly,

**CONSIDERANT** l'accord de Monsieur Jacques Broz, Administré ayant rendu d'éminents services à la ville de Mennecy pendant de nombreuses années,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de dénommer le Centre Administratif municipal sis, rue de Milly : Centre Administratif Jacques Broz

Xavier DUGOIN
Maire

Boliniant mandant fars

POUR: 26 <u>CONTRE</u>: 0 <u>ABSTENTION</u>: 6 <u>ABSENT</u>: 1

ADOPTE A LA MAJORITE

# DESIGNATION D'UN DELEGUE LOCAL AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'article L 225 du Code Electoral,

CONSIDERANT la demande émanant du COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE,

CONSIDERANT que la Ville de Mennecy est adhérente auprès de cet organisme,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué local parmi les élus du Conseil Municipal,

# APRES DELIBERATION,

Désigne Monsieur Jean FERET en qualité de délégué local auprès du COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE durant le mandat municipal 2008-2013.

Xavier DUGOIN, Maire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR**: 32 **CONTRE**: 0 **ABSTENTION**: 0 **ABSENT**: 1

#### **REGIME INDEMNITAIRE**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à La fenction publique territoriale,

#### VU les décrets n°:

68-929 du 24 octobre 1968, 88-631 du 6 mai 1988, 90-693 du 1<sup>er</sup> août 1990, 91-875 du 6 septembre 1991, 97-702 du 31 mai 1997, 2000-45 du 20 janvier 2000, 2001-623 du 12 janvier 2001, 2002-60 du 14 janvier 2002, 2002-147 du 7 février 2002, 2002-598 du 25 avril 2002, 2003-363 du 15 avril 2003, 2003-1012 du 17 octobre 2003, 2003-1013 du 23 octobre 2003, 2005-542 du 19 mai 2005, 2006-1397 du 17 novembre 2006, 2007-1630 du 19 novembre 2007,

#### VU les arrêtés ministériels des :

24 mars 1967, 23 avril 1967, 23 avril 1975, 5 janvier 1972, 23 avril 1975, 26 décembre 1997, 14 janvier 2001, 14 janvier 2002, 7 février 2002, 30 août 2002, 9 décembre 2002, 14 février 2004, 23 novembre 2004, 17 mars 2005, 6 mars 2006, 24 août 2006, 29 novembre 2006, 7 mars 2007,

# FIXATION DU TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS COMMUNAUX

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 2007-209 du 17 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

VU la délibération du 3 juillet 2007 fixant le taux d'avancement de grade à 60 % concernant les agents de catégories A, B et C, arrondi à l'entier supérieur,

VU la délibération du 13 décembre 2007 fixant les taux d'avancement de grade à 60 % (sans examen professionnel) arrondi à l'entier supérieur et 100 % (avec examen professionnel), concernant les agents de catégories A, B et C,

Vu la nécessité de modifier la délibération compte tenu du souhait de Monsieur le Maire de porter le taux d'avancement de grade à 100 % avec ou sans examen professionnel concernant les agents des catégories A, B et C,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 6 mai 2008,

## APRES DELIBERATION,

FIXE le taux concernant les avancements de grade avec ou sans examen professionnel des agents communaux (catégories A, B et C) à 100%.

Xavier DUGOIN,

DE ME Maire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>POUR</u>: 32 <u>CONTRE</u>: 0 <u>ABSTENTION</u>: 0 <u>ABSENT</u>: 1

#### PERSONNEL COMMUNAL

#### **CREATIONS DE POSTES A TEMPS COMPLET**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de créer 1 poste de Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé à temps complet, 1 poste de contrôleur des travaux à temps complet, 3 postes de gardien de Police Municipale à temps complet et 1 poste de Brigadier Chef Principal à temps complet,

CONSIDERANT la nécessité de créer ces postes afin de nommer les agents concernés,

VU l'avis de la commission des finances du 7 mai 2008,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE** d'accepter les créations de postes à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2008 :

- 1 poste de Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé à temps complet
- 1 poste de Contrôleur de travaux à temps complet
- 3 postes de Gardien de Police Municipale à temps complet
- 1 poste de Brigadier Chef Principal à temps complet

DIT que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal.

Xavier DUGOIN, Maire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR: 32 <u>CONTRE</u>: 0 <u>ABSTENTION</u>: 0 <u>ABSENT</u>: 1

# DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE POUR ACQUISITION DE MATERIEL ET INSTRUMENT DE MUSIQUE

# LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'inscription au Budget 2008 de la somme de 12 385 Euros correspondant à l'acquisition de matériel et instruments de musique,

VU l'acquisition de matériel et instruments de musique d'une valeur de 12 357.40 €,

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir des subventions du Conseil Général de l'Essonne pour l'acquisition de matériel et instruments de musique,

# APRES DELIBERATION,

SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Essonne la subvention correspondant à l'acquisition de matériel et instruments de musique à hauteur de 55 % du montant H.T, soit 5 682.74 euros.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice courant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention.

Xavier DUGOIN, Maire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

<u>POUR</u>: 32 <u>CONTRE</u>: 0 <u>ABSTENTION</u>: 0 <u>ABSENT</u>: 1

# PROCES VERBAL



**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2008** 

L'appel étant fait, le secrétaire de séance désigné (Monsieur Matthieu RAYNAUD)

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, les procès verbaux des conseils municipaux des 23 mars et 10 avril 2008.

<u>Christian RICHOMME</u>: « Pour notre part, il n'y a pas de corrections à apporter, juste une petite question. Vous nous avez présenté lors du dernier conseil municipal, une jeune dame qui était là pour prendre en sténo, et elle n'est pas là ce soir, alors, était-ce une expérience ou y aura-t-il pérennisation ?»

Xavier DUGOIN: « Non, ce n'était pas du tout une expérience, il ne vous a pas échappé que la dernière séance, était une séance budgétaire très lourde en terme de documents et de notes à prendre. J'ai pensé qu'il serait utile et que cela allégerait le travail du personnel de séance de prendre une personne qui prend en sténotypie l'ensemble des textes pour ces séances. Cela a bien évidemment un coût, qui est assez élevé. Je crois que lorsqu'il y a des séances très importantes et/ou très lourdes en terme de documents, c'est une formule que l'on pourra renouveler. Sinon, nous fonctionnerons toujours comme cela était le cas à Mennecy. Je voudrais vous dire, mais je crois que tout le monde en a été prévenu, du moins les présidents de groupe, qu'en fin de séance, une photo de groupe sera faite par le photographe de la Mairie pour ceux qui le souhaitent. La photographe sera à la disposition de celles et ceux qui le souhaitent.

#### 1) Commission Communale des Impôts Directs

Jean-Philippe DUGOIN: « Le code général des impôts fait obligation aux communes de désigner 32 membres, en l'espèce 16 titulaires et 16 suppléants pour figurer dans cette commission qui se réunie annuellement. Parmi les 32 membres proposés, le TPG sera amené à retenir 8 membres titulaires et 8 membres suppléants. L'ensemble des groupes municipaux ont été consultés pour proposer des noms. La liste qui vous est proposée concernant les candidats titulaires et qui fait donc apparaître les propositions des différents groupes concerne Monsieur Treton, Mr Le Moen, Mr Albanet, Mr Guillaumet, Mme Collet, Mr Martin, Mr Broz, Mr Poitvin, Mr Le Guen, Mme El Khaldi, Mme Bernard, Mme Bonnerot, Mr Kercret, Mr Lafaye, Mr Lafaye, Mme Garineaud. Concernant les membres suppléants, il s'agit de Monsieur Muron, Mr Rousseau, Mme Le Quellec, Mme Piton, Mr Coquide, Mme Launay, Mme Hiver, Mme Bossard, Mme Frenard, Mme Prevost, Mr Muller, Mr Saiovici, Mr Robert, Mr Chevrant, Mr Roig, Mme Languet. Est-ce que le Conseil Municipal approuve cette liste? »

<u>Christian RICHOMME</u>: « Je souhaite faire une remarque, vous avez consulté les différents présidents de groupe pour qu'ils vous fassent remonter des noms, ce que nous avons fait. Je remarque juste que les noms que j'ai proposés sont tous en tant que suppléants. J'aurai aimé que certains noms que j'ai proposés soient en tant que titulaires. »

Jean-Philippe DUGOIN: « Dans les noms que vous avez proposés, me semble-il, il y a Mme Garineaud, qui figure en tant que titulaire. Qui plus est, nous vous avions demandé pendant la commission des finances qui s'est tenue il y a 8 jours de nous faire parvenir un petit peu en amont, vos propositions, propositions que vous nous avez ramenées juste avant le Conseil Municipal de ce soir. Nous avons donc proposés des noms afin de remplir au mieux le tableau. Toutefois si quelqu'un accepte de se retirer ou bien d'opérer une inversion, nous pourrons vous proposer un nom supplémentaire en titulaire. Est-ce que parmi les noms que j'ai cités tout à l'heure et qui sont ici, ce soir, il y a une personne qui accepterait de passer suppléant, pour permettre au candidat proposé par Monsieur Richomme de glisser titulaire. Etant entendu que nous proposons 16 titulaires et 16 suppléants, que le TPG en retient 8 sur des critères qui lui sont propres et que dans l'absolu, ce n'est pas une garantie d'être retenu que d'être proposé. »

Monsieur Bernard qui se trouve dans le public, se propose et accepte de faire un échange et de passer en suppléant.

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « Je remercie Monsieur Bernard de glisser sur un poste de suppléant. Monsieur Richomme, lequel de vos candidats souhaiteriez- vous faire passer en titulaire? »

<u>Christian RICHOMME</u>: « Je remercie Monsieur Bernard, et je propose donc Madame Chantal Languet en tant que membre titulaire »

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « Sous cette réserve, et avec cette modification est-ce que le Conseil Municipal approuve cette liste ? »

Le Maire fait procéder au vote

#### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	OVER A PER A
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

# 2) AFU Les Romaines : reprise d'excédent de clôture

Jean-Philippe DUGOIN: « L' AFU les Romaines gérait un petit lot pavillonnaire qui a été repris dans le domaine public, il y a déjà quelques années. L'AFU a procédé à sa liquidation et avait un excédent de clôture de 674,93 €. L'AFU propose donc que cet excédent de clôture puisse être réintégré dans le cadre du budget primitif de la ville »

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN soumet au vote la délibération

#### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	We will be a second of the sec
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

#### 3) Subvention Caisse des Ecoles

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « Cette délibération est la conséquence directe de la précédente, il vous est proposé une subvention à la Caisse des Ecoles du montant de cette recette non prévue, c'est donc 675€ à la Caisse des Ecoles auquel se rajoute 19 € de don.

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN soumet au vote la délibération

#### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

#### 4) Tarifs municipaux

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « Vous avez pu les uns et les autres, prendre connaissance du détail des tarifs qui vous sont proposés et qui ont été examinés en commission. Est-ce qu'il y a des remarques ? »

<u>Birgit TOLLNER</u>: « J'ai une remarque concernant le stationnement des cirques sur la Commune de Mennecy. Il y a différents types de cirques. J'ai vu par le passé des cirques qui montraient des animaux qui figurent sur la liste des espèces menacées. Est-ce qu'il y aura ce type de stationnement ou est-ce que l'on pourra éventuellement prévoir l'interdiction de ce genre de cirque? Je parle uniquement des cirques qui montrent des animaux menacés tels que les éléphants, les tigres etc.

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « Sur ce sujet, nous ne sommes pas à proprement parlé sur un problème de tarification mais sur une autorisation délivrée ou non à un cirque. C'est-à-dire que lorsqu'un cirque souhaite s'installer dans une commune, soit parce qu'il vient s'installer de manière sauvage et hors autorisation, préalablement a son arrivée sur la commune, il saisit les services de la ville pour demander une autorisation, et c'est à ce moment là, que l'autorisation est donnée ou refusée. Par contre, une fois que l'autorisation est donnée, c'est sur la base de la tarification qui vous est proposée. Quelque part, ce sont deux problèmes différents par rapport à ce qui est donné ce soir. Pour ma part, je ne peux vous parler que de la tarification, mais c'est vrai que c'est une question intéressante et justifiée.

Birgit TOLLNER: « Nous pourrons peut-être en reparler à un autre moment, alors ? »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Non, nous n'en reparlerons pas à un autre moment. Il vous a été dit qu'il y a une tarification, qui est ce qu'elle est, par contre, cela sera à l'appréciation de l'exécutif municipal ou de l'Adjoint qui aura en charge ce problème de gérer lorsqu'il y aura une demande préalable d'un cirque, ce qui ne se fait pas en pratique. En général, le cirque s'installe et ensuite seulement, il vient faire la demande. C'est ce qui généralement se pratiquait sur Mennecy. Je souhaite que l'on ne suive plus cette méthode et que l'on applique la règle, c'est-à-dire qu'il nous demande l'autorisation de s'installer, on regarde quelle est la nature du cirque avec ou sans animaux. A ce moment là, soyez certaine que je prendrai en compte la remarque que vous avez faite. Nous ne pouvons pas mettre cette contrainte dans la délibération de tarification ou bien alors, nous faisons deux tarifications, l'une pour les cirques avec animaux et l'autre sans. Je préfère que l'on apprécie la situation lorsque le cirque arrive. Je souscris tout à fait à la remarque que vous avez faite en ce qui concerne la nature et le type de spectacles qui

sont donnés. Parce qu'effectivement, voir des animaux qui sont parfois en mauvaise santé, ce n'est pas très agréable et cela n'a pas de caractère pédagogique. »

<u>Jouda PRAT</u>: « Juste une petite curiosité concernant le revenu du bois. Avez-vous une idée de son montant en 2007 ? »

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « En ce qui concerne le bois, jusqu'à maintenant le bois n'était pas vendu. Il y avait une régie qui existait qui doit remonter à 1995 ou 1996 et qui est tombée en désuétude complète. Concernant le bois, il y a des stocks de bois entreposés au niveau des locaux municipaux, il est donc proposé de fixer un tarif pour se débarrasser de ces stocks et donc de les vendre légalement et non pas comme cela se fait aujourd'hui, à la petite semaine. »

Christian RICHOMME: « Concernant la tarification, les tarifs sont réels, il est vrai qu'il y a quelques petites augmentations dans certains domaines en fonction du coût de la vie, ça nous pouvons le comprendre, il y a des choses qui restent également constantes. En ce qui concerne la Culture, le divertissement et la jeunesse, on voit que les prix ont légèrement augmentés. Je sais que 50 centimes ce n'est pas grand-chose mais 50 centimes + 50 centimes, vu la vie d'aujourd'hui et les seuls activités qu'il y a sur Mennecy et bien nous trouvons regrettable par rapport aux jeunes, par rapport aux seuls divertissements qu'il y a sur Mennecy, que vous augmentiez même très légèrement les tarifs.

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « Les augmentations qui vous sont proposées sont des augmentations relativement faible et qui effectivement prennent en compte l'augmentation du coût de la vie, mais dans un secteur où il n'y avait pas eu de revalorisation depuis de longues années et sur les secteurs les plus importants par rapport à une logique sociale concernant notamment les cantines et les garderies pour les Menneçois, il n'y a pas eu d'augmentation. Maintenant l'augmentation zéro des tarifs quand le gaz augmente, les salaires augmentent et bien ce sont des choses nécessaires sinon, on assure plus le service ».

<u>Birgit TOLLNER</u>: « Une petite remarque concernant la location de stand, par exemple pour le Marché de Noël, la location d'un stand passe de 200 € à 300 €. Peut-être est-ce justifié ou bien il peut aussi se passer la chose suivante, c'est qu'il y aura moins de stands. Je ne connais pas les bénéfices que les stands peuvent faire lors d'un Marché de Noël, il faudrait certainement faire le bilan pour connaître l'impact de ces augmentations à la fin de l'année ».

Jean-Philippe DUGOIN : « Concernant le Marché de Noël, il y a trois tarifications différentes, en fonction du type d'activité, parce qu'effectivement, il y a des activités plus lucratives que d'autres. Alain Le Quellec, qui a en charge cette délégation a souhaité mettre en place cette année un Marché de Noël un peu différent des autres années, en ayant recours à des chalets en extérieur et non pas effectivement des espaces clos, grillagés en intérieur. A partir de là, le coût de l'organisation de la manifestation n'est pas non plus le même et il est logique que sur des chalets qui coûtent plus chers que les grilles qui sont en stock et qui nécessitent aussi des tirages d'électricité, nous ne puissions pas maintenir les tarifs. Cela correspond véritablement à une volonté d'essayer de repositionner le Marché de Noël en étant plus en phase avec les commerçants du Centre Ville ou du Centre Commercial de la Verville. Il y a effectivement une augmentation des tarifs mais qui est justifiée par un changement de la manifestation. Il est évident qu'en fonction de la réussite plus ou moins forte du bilan des commerçants, nous pourrons être amené à revoir cela l'année prochaine à la hausse ou à la baisse. Nous sommes cette année sur une expérimentation, pour essayer de redonner un autre style au marché. Monsieur Alain Le Quellec me fait dire que l'ensemble des chiffres vous sera communiqué et se met à votre disposition pour travailler avec vous sur ce sujet. Monsieur Jean-Philippe DUGOIN soumet au vote la délibération

Le Conseil Municipal, après délibération,

Adopte à la Majorité

POUR	30	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Jouda PRAT, Claude GARRO (pvr)
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

# 5) DM 1 eau potable

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « Les deux délibérations traitent de changements de chapitres concernant des opérations d'ordres. Ceci n'a aucun impact sur le budget. Avez-vous des questions concernant la décision modificative eau potable ? »

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN soumet au vote la délibération

#### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

#### 6) DM 1 assainissement

Sans questions particulières sur ce point, Monsieur Jean-Philippe DUGOIN soumet au vote la délibération

#### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

		11/2
POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

# 7) Subvention 2008 aux associations ACPG et club de Bridge

Jean-Philippe DUGOIN: « deux associations avaient été malheureusement oubliées dans le cadre des subventions annuelles qui ont été votées. C'était quelque chose que l'on pouvait craindre lors d'un changement d'équipe municipale, c'est que quelques associations soient oubliées. Il avait donc été prévu quelques lignes de trésoreries de manière à pouvoir réparer les oublis qui auraient eu lieu et donc, il vous ai proposé d'attribuer 2 subventions de 400 € aux associations ACPG et au Club de Bridge qui ont été oubliés non pas de manière délibérée mais de manière accidentelle.

<u>Christian RICHOMME</u>: « Je réitère ma question par rapport aux subventions attribuées aux associations. Sur quels critères, vous basez-vous pour donner de telles sommes et quelles sont les activités de telle ou telle association qui justifie une subvention de la part de la commune. Nous allons procéder au même vote que le précédent, c'est-à-dire que sur l'octroi de ces subventions, nous allons nous abstenir. Cela n'a rien à voir avec les deux associations de cette délibération mais par rapport à l'acte.

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN soumet au vote la délibération

#### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la Majorité

POUR	26	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO (pvr)
CONTRE		(611)
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr)
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

# II / ENVIRONNEMENT / URBANISME Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

8) Charte gestion des transports

Madame DOUGNIAUX donne lecture de la note explicative

Birgit TOLLNER: « Globalement, nous approuvons cette charte, je voudrais juste faire remarquer que le délai à partir duquel, un usager peut déclencher une procédure d'enregistrement d'un retard se situe à 10 minutes. Pour louper le RER ou arriver en retard à l'école, il faut moins de 10 minutes. La marge que l'on laisse au transporteur est relativement grande. Je comprends la CCVE, je comprends les transporteurs, c'est difficile de tenir les délais mais justement, c'est cela qui est agaçant pour les usagers, parce que c'est là que cela se joue souvent et que l'on est en retard ou pas ».

Anne-Marie DOUGNIAUX: « Oui, 10 minutes, c'est beaucoup et peu à la fois, le moindre incident sur la route, certains transports viennent de loin, je pense au lycéens qui viennent de l'autre côté de la Ferté Alais par exemple, c'est vite pris, 10 minutes de retard. De manière générale, ils ont une marge, ils arrivent au moins 10 minutes avant au lycée ».

Madame DOUGNIAUX soumet au vote cette délibération

#### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	(pvi), Jouda I RA1
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

#### 9) Mutualisation des transports

<u>Anne-Marie DOUGNIAUX</u>: « La CCVE nous propose aussi la mutualisation des transports périscolaires, cela concerne les enfants qui sont dans nos écoles primaires et maternelles dans le cadre de leurs activités scolaires pour aller à la piscine, au théâtre etc.

La CCVE propose de mutualiser ces coûts de transport mais nous n'avons pas connaissance de ce que ce service pourrait nous apporter comme avantage et nous préférons assurer nous même ce service, qui est une gestion de proximité et qui se fait au coup par coup. Nous avons donc décidé de ne pas adhérer à ce projet de mutualisation ».

Christian RICHOMME: « Nous avons du mal à être convaincu, nous avons des transports qui peuvent être mutualisés et qui permettent à nos écoliers d'avoir des sorties scolaires. La CCVE qui a cette compétence prend en main ce dossier et l'on comprend bien l'intérêt de ce dossier car je pense à nos camarades de Nainville Les Roches, d'Auvernaux qui ont peut-être des difficultés avec une école à se déplacer et organiser des sorties scolaires. Je comprends bien la situation de Mennecy, qui est organisée, qui est structurée, qui a 5 écoles et pour qui le système fonctionne bien. Nous allons nous abstenir, parce qu'effectivement, à Mennecy, nous avons un système qui fonctionne bien, mais l'on ne veut pas montrer à la CCVE que l'on dénigre les plus petites communes, parce que l'on ne veut pas que la Ville de Mennecy rapportée à la CCVE soit un avis négatif sur ce dossier. Nos camarades des petites communes ont besoin de cette mutualisation, nous les soutenons, donc nous nous abstiendrons ».

Xavier DUGOIN: « Je souhaiterai faire un commentaire. Tous d'abord, plutôt qu'à nos camarades, je pense à nos collègues des autres communes, grandes ou petites qui peuvent avoir un avis similaire au nôtre. Je peux vous dire que la commune d'Ormoy, qui n'est pas une grosse commune, qui fait partie des communes de moins de 3 500 habitants, a adopté la même démarche que nous. Simplement nous considérons, et c'est le bon sens même, que la proximité que nous avons à Mennecy et c'est sûrement la même logique qu'ont suivi nos collègues d'Ormoy permet d'avoir un meilleur service. Je vous invite Monsieur Richomme à prendre en compte ce qu'il se passe au niveau des ordures ménagères. J'ai remarqué qu'au niveau des ordures ménagères et je pense que vous m'accompagnerez dans cette démarche, que le système mis en place par la CCVE, est un système qui satisfait très peu de Menneçois, particulièrement en ce qui concerne les encombrants. La mutualisation ce n'est donc pas la panacée pour tout, il faut aussi voir quel est l'intérêt de proximité des administrés. Il en est pour le transport, ce qu'il en est pour les ordures ménagères. Nous savons ce que nous tenons actuellement, cela fonctionne bien. D'autres communes ont la même logique que nous et je suis loin d'être convaincu que la passage à la mutualisation sur ce point donne une amélioration de la qualité du service ».

Madame DOUGNIAUX soumet au vote cette délibération

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la Majorité

POUR	26	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO (pvr)
CONTRE		
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr)
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

<u>Christian RICHOMME</u>: « Veuillez m'excuser mais je suis attaché à ce que l'on lève la main pour indiquer son vote ».

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Nous allons donc recommencer, je vous demande donc de manifester votre vote en levant clairement la main ».

10) Etude du « Bassin versant de la rivière Ecole et des affluents » : quote part de la Ville

Anne-Marie DOUGNIAUX: « Nous faisons parti du Bassin versant de la rivière Ecole et des affluents par notre appartenance au syndicat des vidanges et par certaines de nos vidanges qui vont vers Chevannes et vers le rû d'Auvernanux qui arrive sur l'Ecole. A ce titre nous participons à la réhabilitation de ce Bassin et au paiement d'un chargé de Missions à temps complet au service exclusif de l'animation du contrat de Bassin. C'est une petite part, car la plus grande partie est prise en charge par le Parc Naturel Régional du Gâtinais. Nous avons donc une cotisation de 49,38 € ».

Madame DOUGNIAUX soumet au vote cette délibération

# Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	, Jouda PRA1
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

11) Définition du programme de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées situés dans le secteur « La Ferme de la Verville » et délimitation des parties privées et publiques du réseau

Anne-Marie DOUGNIAUX: « Depuis deux ans, les 7 AFULS de cette Ferme de la Verville et la Mairie essayent de s'entendre pour arriver à délimiter un réseau public qui se trouve exclusivement en terrain privé. Nous n'arrivions pas à savoir où s'arrêtait le réseau privé et où commençait le réseau public. Il a donc été décidé que la délimitation se ferait au niveau d'un regard de branchement situé au-dessus des tés de dégorgement qui sont à la sortie des maisons. Nous demandons aux propriétaires de remettre en conformité leur regard et la Mairie viendra avec la SEE qui est notre fermier pour le valider et à partir de ce moment là, nous connaîtrons où est la délimitation du secteur privé et du

secteur public. Comme ce réseau a la particularité d'être dans les jardins, nous rencontrons pas mal de problèmes à cause des arbres qui rentrent dans les réseaux. La Mairie a pris en charge l'abattage et le dessouchage de tous ces arbres qui sont dangereux pour le réseau. Nous portons cette délibération à la connaissance du Conseil Municipal pour bien acter. Les regards de branchement sur les Tés doivent être faits avant le 30 juin 2010, ensuite, il est prévu l'abattage des arbres, puis le contrôle de conformité des regards et après nous prenons en charge l'entretien des réseaux ».

<u>Christian RICHOMME</u>: « Une fois n'est pas coutume, nous sommes très satisfaits de cette délibération, parce que c'est un vrai chantier et un vrai problème pour les AFUL. Nous avons discuté de ce point en Commission Urbanisme, c'est vraiment la volonté des Menneçois et des 7 AFUL. Nous souhaiterions qu'il y ait un suivi de ce dossier en Commission Urbanisme, pour éviter qu'il y ait de grosses difficultés à partir de 2010. Nous allons donc voter Pour et cela nous fait plaisir de voter avec vous ce texte ».

Anne-Marie DOUGNIAUX: « Vous aurez un suivi, puisque nous avons créé, un groupe de travail avec les AFUL pour continuer à travailler sur ce sujet, nous donnons régulièrement aux AFUL, le dossier sous format Excel avec toutes les maisons qui ont un regard de branchement validé ainsi que toutes les maisons qui ont des arbres, ces dossiers sont en libre accès aux AFUL ».

<u>Jouda PRAT</u>: « Nous aussi, nous sommes pour ce texte, une date butoir est fixée, certaines choses ont été régularisées mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est le problème des réseaux de la Verville. Tous les réseaux sont concernés, c'est un véritable problème. Il faudrait prendre ce problème à bras le corps, c'est en bon chemin avec cette délibération ».

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Pour répondre à votre question Madame PRAT, vous serez saisie très prochainement en matière de réseaux en général et non pas simplement sur Levit, lors du prochain conseil municipal. Il y aura une délibération de fond tendant à transférer la gestion de nos réseaux à un syndicat bien connu qui s'appelle le SIARCE et dont c'est la vocation, il le fait déjà pour d'autres communes, qui en sont très satisfaites. »

<u>Jouda PRAT</u>: « Juste une dernière question, pour le transfert au Siarce, il ne vous demande pas un état des réseaux ? »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Il demande pleins de choses, l'idée de vous présenter une délibération qui ne sera pas faite à l'emporte pièces au pied levé sur laquelle nos services sont entrain de travailler avec le Siarce. L'idée générale, c'est que ce transfert se fasse en année calendaire au 1er janvier 2009. A l'occasion du conseil où cette délibération vous sera présentée, les services du SIARCE seront présents. Ils seront présent en commission technique mais également au conseil municipal parce que je pense que c'est une décision historique et importante sur le plan financier, en particulier pour les contribuables Menneçois, compte tenu de l'état de nos réseaux ».

<u>Jouda PRAT</u>: « Le rapport du Siarce est très sévère envers Mennecy, il a pointé du doigt plusieurs problèmes, notamment le problème d'étanchéité de tous les réseaux».

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Nous aurons donc l'occasion de reparler de l'assainissement en général sur notre commune ».

Madame DOUGNIAUX soumet au vote cette délibération

#### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

		Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule
		ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles
		BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-
		Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE
		QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe
POUR	32	DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS,
		Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN,

		Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	Satisfy Allerian Lines
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

<u>Jouda PRAT</u>: « Monsieur le Maire, puisque l'on parle des réseaux, je suppose que le Siarce va vous demander une mise en conformité pour les réseaux d'eau pluviale et d'eau usée. Je ne sais pas si vous avez déjà réfléchi à ce problème et à ce que vous alliez faire pour Mennecy pour cette mise en conformité des réseaux ».

Xavier DUGOIN : « Nous travaillons dessus, c'est un sujet de fond qui est très lourd pour lequel nous allons procéder par étape. Là, il s'agissait dans cette délibération de régulariser une situation de fait qui n'avait été actée par aucune délibération. C'est important que nous le fassions, parce qu'un des problèmes de fond que nous rencontrons sur cette commune et en matière de réseau en particulier, c'est que les décisions qui ont été prises dans les années 70, ont été faites sans support papier. Elles ont été faites quasiment oralement, ce qui a pour effet que beaucoup de choses ont disparus et une des problématiques, c'est qu'il y a eut des divergences entre la position des AFUL et la position de la Municipalité et que nous n'avions pas d'écrits sur ce qui appartenait à qui ou à quoi et qui avait fait quoi. Je caricature un petit peu parce que c'est un peu plus compliqué que ça. Là ce que j'ai souhaité, c'est que nous inscrivions clairement à travers une délibération un processus qui je pense a été validé par tout le monde, encore fallait-il l'écrire. Les AFUL ont souhaité qu'il y ait une date butoir et qu'elle soit dans deux ans. Nous aurions pu tirer plus loin ou bien ne mettre aucune date. Ils ont pensé que deux ans, c'était suffisant pour que la conformité se fasse et en ne tirant pas trop loin de manière a ce qu'il n'y ait pas trop de problèmes quand il y aura des mutations et des ventes. Tout cela m'a enclin à mettre cette date butoir, qui est le souhait des AFUL. Je crois vous avoir tout dit sur ce dossier. Sur le reste, nous aurons l'occasion Madame Prat, d'échanger et d'avancer ensemble.

12) Avenant n° 1 au lot n° 3 : charpente/ couverture-marché n° 114.06 réhabilitation et extension d'un bâtiment, création de bureaux (Ferme rue de Milly)

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Sur une petite remise à l'entrée du bâtiment, nous nous sommes rendu compte que la terrasse n'était pas étanche, donc il a fallut refaire toute l'étanchéité. Nous vous proposons donc d'autoriser le Maire à signer un avenant de 3 336,38€

<u>Christian RICHOMME</u>: « J'ai une question, non pas sur cette note de présentation mais sur le sujet, sur cette ferme de la rue de Milly. Votre volonté est d'arrêter les travaux, nous avons un bâtiment qui fonctionne, nous en avons deux autres qui sont en arrêt. J'aimerai que vous nous rappeliez votre volonté sur ces deux bâtiments dans les années qui viennent et puis j'aurai aimé savoir si vous aviez des informations concernant la Maison Hoebanx. C'est Kauffman & Broad qui en est propriétaire, ontil l'intention de la vendre, d'en faire de l'aménagement ou quoi que ce soit ? C'est une question qui intéresse de nombreuses personnes. »

Xavier DUGOIN: « Je ne peux vous répondre que partiellement, sans anticiper sur des débats que nous aurons. La volonté municipale est très claire, elle est d'adapter les locaux affectés aux élus aux possibilités municipales ce qui veut clairement dire que les projets qui avaient été envisagés par l'équipe précédente en particulier sur les locaux que vous citez seront réduits, voir arrêtés. Nous aurons l'occasion d'y revenir en commission, nous voyons l'état de notre parc scolaire et de nos gymnases, la priorité n'est pas sur l'ensemble des bâtiments qui ont été acquis. De manière très concrète, il y a trois bâtiments, il y en a un qui est fait, qui est fonctionnel qui est qualitatif, sur lequel nous continuons à payer, puisqu'il y a eu des décalages, près de 2 millions imputés sur le budget cette année pour finir de payer la première tranche. Sur les deux autres tranches, en particulier sur l'ancienne Ferme SWALLEN, cela ne me semble pas du tout du niveau de ce que notre commune peut faire. Le projet qui avait été évoqué avec des bureaux, une roseraie ou ce genre de choses me semble complètement dérisoire par rapport au besoin dont nous avons besoin dans d'autres secteurs. La troisième phase, si l'on parle en terme de bâtiments, il y en avaient même quatre. Il y a la grange qui se trouve actuellement en face du bâtiment utilisé qui sera poursuivi, dans une version sûrement différente puisque dans le projet initial, pour autant que je l'ai en mémoire, mais j'anticipe un peu sur

votre question, c'était une grande salle genre salle de réception au rez-de-chaussée et des bureaux au 1<sup>er</sup> niveau. Je pense que l'on peut de manière très fonctionnelle faire des bureaux sur les deux niveaux qui correspondraient au besoin même en faisant une prévision sur ce dont la Municipalité a besoin. La troisième tranche, la ferme ne me semble pas du tout utile pour la projection municipale que l'on a. Il vous sera sûrement proposé de la vendre. Le produit permettra peut-être de financer sans autres financements la deuxième tranche que j'évoquai et puis il y avait une sorte de quatrième tranche, une grosse maison derrière, la Maison Hoebanx qui était portée par Kauffman, je simplifie mais c'est ça, avec un compromis dans lequel la CCVE en acquérait la moitié, de mémoire le rez-de-chaussée pour y faire un office du tourisme et le premier étage aurait été réservé aux bureaux et cabinet du Maire particulièrement. Ce projet ne se fera pas non plus, j'ai dit à nos collègues de la CCVE que la Mairie de Mennecy, du moins sous ma direction, n'envisageait pas de porter sur sa territorialité, un office du tourisme. D'ailleurs beaucoup de collègues ont pensé que le mettre plus au Sud comme dans le secteur de la Ferté Alais, qui a une vocation touristique serait plus judicieux en terme de positionnement. J'ai fait savoir au promoteur Kauffman que nous ne donnerions pas suite sur ce projet de manière à ce qu'il n'attende pas trop. Voilà, vous avez les grandes lignes de la vision municipale que nous avons sur ces bâtiments ».

<u>Christian RICHOMME</u>: « Pour la Maison Hoebanx, j'ai bien compris quelle était votre volonté, mais que va-t-elle devenir ? Est-ce que vous en avez connaissance » ?

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Je ne peux prédire l'avenir mais il est vraisemblable que la société Kauffman, comme tout aménageur cherchera comme tout promoteur quand il a un bien, à le vendre dans un cadre privé à des particuliers, à une association où a quelqu'un d'autre. La mairie ne l'achètera pas, peut-être que la CCVE proposera une délibération pour l'acheter entièrement. Nous verrons, mais pour l'instant je ne peux pas vous en dire plus.

Anne-Marie DOUGNIAUX soumet la délibération au vote

## Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la Majorité

POUR	30	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr)
CONTRE	0	, many 00220 (p.11)
ABSTENTION	2	Jouda PRAT, Claude GARRO (pvr)
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

<u>Jouda PRAT</u>: « Nous, justement, nous nous sommes abstenu parce que nous avons toujours voté contre la Ferme, nous avons toujours été contre ce projet. Nous avons trouvé que ce n'était pas un projet fonctionnel, qu'il était insensé, c'est pourquoi, cette fois-ci, on s'abstient. Concernant la Ferme, nous ne voterons jamais Pour. »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Merci pour cette explication de vote »

13) Modification au sein de deux syndicats intercommunaux

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Il s'agit de deux modifications concernant la composition des membres élus au sein du SIERME et du SIPAEFVDI.

Le premier est le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Région de Mennecy et des Environs, qui a mon avis ne regroupe que deux communes Mennecy et Ormoy, c'est une des survivance du passé.

Nous avions déjà délibéré pour nommer un titulaire et un suppléant et en fait, il aurait fallut désigner 2 titulaires et 2 suppléants. Dans ce cadre là, je propose en titulaires, les deux membres déjà désignés lors de la première mouture Messieurs Feret et Le Dudal et en suppléant, s'il y a des collègues des autres groupes qui souhaitent se joindre à nous, j'attends vos propositions »

<u>Christian RICHOMME</u>: « Je propose Madame Birgit TOLLNER pour notre groupe »

Xavier DUGOIN: « Très bien. Madame PRAT, souhaitez-vous donner un nom? »

Jouda PRAT: « Non »

Xavier DUGOIN: « Monsieur Richomme, voulez-vous me donner un deuxième nom? »

Christian RICHOMME: « Melle Alice SEBAGG »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Je pense que c'est un des syndicats qui, dans les toilettages qui se feront, à mon avis ne perdurera pas des années.

Jouda PRAT: « Il ne se réunit qu'une fois par an »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Oui, c'est ça, il ne se réunit qu'une fois par an ; Mais comme il y a d'autres gros syndicats sur la territorialité qui sont sur le même créneau et qui à mon avis ont de plus gros outils et des compétences beaucoup plus fortes, à mon avis il ne durera plus très longtemps. Concernant l'autre Syndicat qui est une résurgence, qui est très très vieux, j'en ai toujours entendu parlé, il s'agit du Syndicat Intercommunal pour l'amélioration et l'entretien des Fossés, des vidanges, des drainages et irrigation de Mennecy. Il nous est demandé de présenter deux titulaires au lieu d'un titulaire et un suppléant. Je propose donc Madame Dougniaux et Monsieur Feret qui dans la première bouture que nous avions votée étaient respectivement titulaire et suppléant. Je pense que c'est un syndicat qui ne vivra pas encore une décennie. Le vote n'est pas individualisé mais si vous le souhaitez nous pouvons les voter séparément.»

Personne n'émet ce souhait, il est donc procédé par Monsieur le Maire au vote de la délibération telle qu'elle a été présentée.

#### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	. 0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

#### 14) Modification dans deux commissions communales

<u>Xavier DUGOIN</u>: « C'est une modification purement rédactionnelle et qui ne concerne que des positionnements dans la Majorité. Cela ne change rien en nombre, ni en nom pour les représentants de la Minorité Municipale. Pour la commission Vie Scolaire, Culture, Sports, Jeunesse, Vie Associative, il est proposé pour la Majorité, Mesdames Pioffet, Lallement, Moulé, Peruzzo, Vasseur, Sauvage et Messieurs Moreau, Bouard et pour les groupes d'opposition Messieurs Raynaud, Guezo et Garro. »

<u>Christian RICHOMME</u>: « Pardonnez-moi, mais dans la liste de la 2<sup>ème</sup> commission, le nom de Madame Cutillas paraît deux fois. »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Oui, j'y venais justement. Pour la commission Petite Enfance, Affaires Sociales, Personnes âgées, je vous demanderais de lire Madame Cutillas qu'une fois et d'inscrire Madame Moulé. Cela nous donne donc pour la majorité, Mesdames Cutillas, Albanet, Fouque-Guillet, Morlon-Gimenez, Riveros et Moulé et Messieurs Pinon et Raynel et pour l'opposition Mesdames Pasques, Sebagg et Prat. Alors, voilà c'était juste un amendement rédactionnel, mais il faut que ça passe à chaque fois en conseil municipal. Je le dis pour les collègues, c'est vrai pour tous les groupes. Si au sein d'un même groupe, à un moment ou à un autre pour convenance ou autres, vous souhaitez une interchangeabilité de nom entre vous, vous me le signalez ou vous le signalez au secrétariat général quelques jours avant et nous ferons une délibération ».

<u>Christian RICHOMME</u>: « Connaissez-vous les dates de réunion de ces deux commissions ? »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « C'est un peu en fonction de l'ordre du jour du prochain conseil. Nous aurons immanquablement, la commission urbanisme et la commission des finances qui auront lieu aux alentours du 20 juin. Je vous proposerai un conseil municipal dans les premiers jours de juillet. Je vous avance en pointillés, la date du 2 juillet et nous aurons donc dans les dix jours qui précèdent, les réunions des commissions et immanquablement celle de la commission urbanisme puisque nous aborderons ce dont je vous ai parlé tout à l'heure, le transfert de compétence sur l'assainissement et celle des Finances et si besoin les deux autres commissions puisque je vous rappelle que nous n'en avons que 4. Donc, réunion des différentes commissions entre le 20 et le 30 juin et probablement un conseil municipal au plus tard le mercredi 2 juillet. »

<u>Christian RICHOMME</u>: « Comme nous sommes sur le calendrier, le conseil municipal de juin aura bien lieu le 19? »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Non, c'est le conseil de juin que l'on va tirer un petit peu plus loin parce que le dossier du Siarce est un dossier lourd, il y aura également la bouture sur la mise en révision du PLU, qui est également un gros dossier. Nous n'en ferons pas en juillet et en août bien évidemment et ensuite, nous reprendrons notre cycle en septembre, sûrement fin septembre. »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « L'Adjoint qui est en charge du jumelage me rappelle que lors du prochain conseil municipal, nous aurons vraisemblablement en fin de conseil, de manière à ce que cela ne se chevauche pas avec les travaux officiels, une présentation et une projection de l'association Mennecy-Boni, qui fait un excellent travail. Pour moi, ce n'est même plus du jumelage, c'est une autre rubrique dans la coopération et l'action humanitaire, qui fait un très très gros boulot au Mali. Cette association nous a demandé si à titre informatif lors d'un conseil municipal, si on acceptait de faire une petite projection. »

Mattieu RAYNAUD: « Je suis un peu débutant en tant que conseiller municipal, je n'ai pas encore fait de commission, je suis membre de la commission Vie Scolaire, Culture, Sports, Jeunesse et Vie Associative. Il me semble que ce sont des sujets qui sont importants surtouts à certaines périodes de l'année, notamment en septembre. Septembre, c'est la rentrée. Chez moi, on m'a appris que la rentrée ça se préparait, alors peut-être que ça ne se prépare pas en commission. Je ne sais pas puisque je n'en ai jamais fait. Comme arrive juillet/ août et que tout le monde va partir en vacances, il serait peut-être souhaitable de faire une commission avant que tout le monde partent en vacances afin de préparer la rentrée de la Vie Scolaire, Culture, Sports, Jeunesse et Vie Associative. Maintenant, comme je n'ai encore jamais été en commission, peut-être qu'effectivement la commission ne sert pas a préparer cette rentrée. »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Vous avez partiellement raison, toute la vie municipale ne se passe pas en commission, et heureusement, en particulier, la Vie Scolaire, cela se passe principalement dans les écoles, il y a des équipes pédagogiques qui font un excellent travail. Les commissions à Mennecy comme ailleurs et dans la vie municipale, elles ont pour rôle et c'est essentiel de préparer le travail et les délibérations du conseil municipal. Je vais même vous dire qu'elles ne sont pas obligatoires. La commission, c'est un exercice purement formel parce que la seule chose qui soit souveraine, c'est le conseil municipal. C'est simplement qu'en terme de méthodologie et de travail, les commissions

préparent ce que votera le conseil municipal. La commission dont vous êtes membre, soyez en sûr, se réunira le moment venu lorsque nous aurons des délibérations à prendre sur ce sujet. Je ne suis pas un fana de la réunionite et vous verrez quand vous aurez quelques années d'élus, toute la difficulté que l'on peut rencontrer pour avoir le quorum. Je ne parle même pas des commissions puisqu'elles ne répondent pas à cette obligation mais pour les conseils municipaux. Nous sommes parti pour 6 ans, j'ai bien conscience que vous êtes impatient de travailler et de participer à une commission. Vous aurez tout le loisir de le faire ».

Mattieu RAYNAUD: « Je ne suis pas non plus un fan de la réunionite, je suis élu aussi depuis longtemps, mais je parlais juste d'être conseiller municipal. On peut très bien être élu ailleurs. Comme en fait lors du dernier conseil municipal, à la question sur les critères d'attribution des subventions pour les associations, on m'a répondu que je verrais en commission et bien cette question me taraude et apparemment taraude certaines des associations que j'ai rencontrées. J'attends cette commission avec ardeur »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Oui et bien elle va vous tarauder encore un certains temps parce que ici, comme ailleurs, il y a un moment où effectivement on regarde après présentation des services, les arbitrages sont faits en commission sur ce que l'on présente mais ça c'est dans le cadre du budget. Comme le budget a déjà été voté, nous sommes partis de ce qui avait été proposé par les commissions précédentes avec quelques ajustements. Vous aurez matière pour le prochain budget à nous faire part de toutes vos propositions qui seront retenues ou pas, bien évidemment ».

Matthieu RAYNAUD: « Merci »

Xavier DUGOIN: « Je vous en prie »

Monsieur le Maire fait procéder au vote

#### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

<u>Xavier DUGOIN</u>: « J'ai remarqué que l'on me reproche d'être d'un laxisme un peu excessif puisque je vois que beaucoup de collègues reprennent la parole pour dire.... « au fait... ». Je vous rappelle pour ceux qui débutent et ceux qui ne débutent pas d'ailleurs, que lorsque nous sommes sur un sujet et que l'on en a terminé, on passe au point suivant et on ne revient pas en arrière. Ça c'est un problème de méthodologie, je m'adapte à tout mais c'est mieux si l'on respecte le formalisme classique. »

#### 15) indemnité des conseillers délégués

<u>Xavier DUGOIN</u>: « il vous est proposé de verser des indemnités à un certain nombre de conseillers municipaux délégués comme cela est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il ne vous a pas échappé, vous m'en avez fait remarque d'ailleurs que le tableau des Adjoints n'était pas en totalité rempli à Mennecy puisqu'il n'y a que 7 Adjoints. Certains s'inquiétaient de la possibilité pour tel ou tel Adjoint d'assumer un plan de charges qui leur semblait important. Je vous avais dit que je

souhaitais qu'il y ait une participation forte non seulement de la Majorité mais également de l'ensemble du Conseil. Je crois en avoir fait preuve dans les conseils en proposant à la Minorité des places très largement même en étant très innovant dans ce domaine, donc je n'y reviens pas, c'est une logique générale que j'assume dans tous les sens. En ce qui concerne la Majorité Municipale, qui a la responsabilité de la gestion de la commune comme toute Majorité, je souhaite que chacune et chacun puissent s'impliquer. Donc le versement d'indemnités qui lié à des remises de délégations aux conseillers municipaux se fait. C'est la logique. Pour que les choses soient tout à fait claires, je vais vous donner la liste des collègues de la Majorité qui vont avoir des délégations. Je vous en donne lecture sans ordre préférentiel. Monsieur Feret a une délégation sur les bâtiments et les marchés publics, Madame Fouque sur le RAM, Madame Vasseur sur la communication, Monsieur Rita Leite sur l'entretien, la voirie et les espaces verts, Mesdames Sauvage et Riveros sur les activités jeunesse, Madame Peruzzo, sur les conseils d'école, Monsieur Pinon sur les personnes âgées, Madame Moulé et Madame Lallement-Leroty sur les équipements sportifs, Monsieur Dragoman sur les bailleurs sociaux, Monsieur Bouard sur les activités culturelles, Monsieur Raynel et Madame Morlon-Gimenez sur le handicap, Monsieur Brandon sur le développement industriel, Monsieur Le Dudal sur les financements extérieurs, Monsieur Moreau sur la Caisse des Ecoles. Vous avez donc, en annexe, un tableau récapitulatif avec les barèmes légaux, plafonds de ce qui peut-être attribué aux élus. Ce n'est pas mentionné en euros, cela se présente sous forme de pourcentage de l'indice 1015 de la Fonction Publique Territoriale. »

<u>Christian RICHOMME</u>: « Monsieur le Maire, je souhaiterai une interruption de séance de 5 minutes. »

<u>Xavier DUGOIN</u>: «L'interruption de séance est de droit, je vous donne trois minutes et nous reprendrons ».

La séance est interrompue à 19h20 et reprise à 19h25

Monsieur le Maire lance un appel pour que les conseillers municipaux regagnent leur place

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Je constate qu'un certain nombre de places sont inoccupées, je constate que le quorum est toutefois atteint et nous allons donc reprendre le cours de notre séance. »

Christian RICHOMME: « Merci de nous avoir attendu. Vous nous avez conseillé lors du 1<sup>er</sup> Conseil Municipal, la nomination de 7 Adjoints, nous avions d'ailleurs fait quelques objections, puis vous avez annoncé lors de votre campagne que vous ne prendriez pas votre indemnité, afin de faire des économies à la ville. Votre indemnité ici est bien prise puisque elle est redistribuée. On se retrouve avec 17 délégués, 7 élus, même si les charges qui sont affectées à chaque délégué sont nobles, cette répartition ne nous convient pas et qu'elle ne permettra pas à Mennecy de fonctionner correctement. C'est pour cela que nous allons nous abstenir ».

Xavier DUGOIN : « J'en prends acte, mais je voulais vous préciser néanmoins qu'il ne faut pas que vous fassiez la même erreur que l'on faisait à une époque, ave la vignette. Cette vignette auto dont on disait que la recette était affectée aux personnes âgées, ce n'est pas comme cela que ça se passe. Il y a un budget général, l'indemnité que je ne prends pas, n'est pas répartie sur les n collègues, ce n'est pas du tout comme cela que ça se passe. Il y a une indemnité maximale pour les élus qui est répartie selon des grilles, à la convenance du Conseil Municipal, en faisant en sorte que l'on ne dépasse pas cette enveloppe maximale. Je vous invite à vous livrer à un petit calcul et vous verrez qu'en prenant l'indemnité sur la base de ce qui est versé aux 7 Adjoints qui est très en deçà du plafond légal, vous y ajoutez le montant des indemnités en pourcentage de l'indice 1015 à 3 % pour les uns et 6% pour les autres et vous verrez que le total de cela est très en deçà du montant légal qui peut être versé. Ce n'est en rien, en contradiction avec ce que j'ai dit et je dirais sans vouloir polémiquer que c'est plutôt vous qui êtes en contradiction puisque vous m'aviez en quelque sorte fait le procès de dire que j'allais travailler seul avec quelques Adjoints et que les autres, vous ne l'avez pas dit mais qu'ils étaient en quelques sorte des potiches. Or pas du tout. Nous donnons ici l'exemple d'une implication de l'ensemble de la Majorité qui n'est d'ailleurs pas très innovante puisque cela se passe dans des communes de droite comme de gauche. On applique le Code Général des Collectivités Territoriales qui le permet, de manière modérée et mesurée que l'ensemble des indemnités versées sont très en deçà du plafond ».

Matthieu RAYNAUD: « Juste pour répondre concernant la contradiction de notre groupe, nous ne sommes justement pas en contradiction. Nous aurions été en contradiction en votant contre et c'est justement parce que nous trouvions que 7 Adjoints ce n'était pas suffisant pour le travail qu'il y avait à faire que l'on s'abstient. Nous trouvons que par rapport à ce que vous aviez dit au départ, ce n'est pas non plus très clair. Nous ne sommes donc pas en contradiction, nous ne votons pas Pour, il y a un manque de cohérence par rapport à ce que vous aviez dit au début. C'est notre vision ».

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Je vous ai donc à moitié convaincu puisque vous ne votez ni Pour, ni Contre mais vous vous abstenez. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote

#### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la Majorité

POUR	24	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr),
CONTRE	4.	
ABSTENTION	8	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO (pvr)
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

#### 16) Dénomination du nouveau Centre Administratif

Xavier DUGOIN : « C'est une délibération qui a un caractère symbolique, affectif et qui s'inscrit à mon sens dans l'esprit de ce que Mennecy a toujours été, c'est-à-dire une collectivité où nous avons et mes prédécesseurs ont toujours veillés à avoir le sens de la reconnaissance vis à vis de nos concitoyens qui dans divers domaines, ont beaucoup oeuvrés et oeuvrent toujours pour le bien commun pour l'ensemble de la Ville. Vous savez qu'il est de coutume de donner des dénominations à des rues ou des bâtiments de personnes célèbres ou des personnes qui le sont moins, qui sont connues que dans leur commune. Il nous est apparu comme beaucoup de collègues, et je pense que cette proposition recueillera l'adhésion de l'ensemble du conseil municipal que notre Centre Administratif soit identifiable en lui donnant un nom. Beaucoup de Menneçois que je rencontre m'ont fait part qu'audelà de sa modestie qui l'à empêché et l'empêchera toujours de faire une demande de reconnaissance quelconque du type de celle qu'attribue la République à ses enfants méritants. Monsieur Jacques BROZ qui est quelqu'un dont le nom est non seulement connu mais qui a fait beaucoup pour notre commune, je ne vais pas relister la totalité de son histoire ni son panégyrique qui serait tout à fait incomplet mais Jacques Broz pour moi a été un ardent militant de ce que l'on appelle aujourd'hui la défense de l'environnement. Maintenant on en parle librement, c'est un sujet de mode. Il a été le fondateur et le créateur d'une association qui s'appelle l'ADEMO qui continue à avoir un rôle actif dans la vie de notre commune. Nous sommes nombreux à avoir pensé que donner son nom à notre Centre Administratif où beaucoup de gens vont puisque c'est un des lieux les plus fréquenté de la Commune, puisqu'il s'y trouve l'état civil, c'est sûrement même un endroit qui est plus fréquenté que la Mairie Centrale. Les gens qui ont des papiers à faire vont immanquablement là bas. Ce serait bien que son nom soit gravé sur une plaque sur le fronton de ce centre administratif. »

Matthieu RAYNAUD: « J'ai bien vu que vous étiez attaché à certaines traditions, d'ailleurs j'ai vu que la photo de notre Maire actuel était accrochée, peut-être que celle du Maire précédent sera accrochée bientôt. Je n'ai rien a ajouté sur Monsieur Broz mais dans l'avenir si vous avez des noms à donner à des bâtiments, il serait bon de donner également des noms de femmes. Je ne parle pas forcément du Centre Administratif. Il se trouve qu'en France, beaucoup de bâtiments sportifs et autres portent des noms d'hommes et je pense que ce serait bien que cela soit quelque peu rééquilibré dans l'avenir ».

<u>Christian RICHOMME</u>: « Nous n'avons évidemment rien contre Mr BROZ. Nous pensons que le terme Centre Administratif a le mérite d'être clair. Lorsque vous habitez Mennecy, vous savez où vous devez faire vos papiers, vos documents. En ce qui concerne le nom, nous aurions eu d'autres propositions à vous soumettre donc pour toutes ces raisons, nous allons nous abstenir ».

Jouda PRAT: « Je connais bien Monsieur Jacques BROZ, j'ai d'ailleurs mené des combats avec lui, il a vraiment mené un combat pour l'environnement et moi, cela me chagrine un peu que son nom soit donné au Centre Administratif puisque ce Centre c'est de l'anti-environnement. C'est tout ce qu'il ne faut pas faire en matière d'environnement. C'est pour quoi, nous avons toujours été Contre. Je voterai Pour, mais je trouve que c'est vraiment incohérent. Il aurait fallut donner son nom à quelque chose qui symbolise l'environnement. Parce que c'est quelqu'un qui s'est toujours battu pour la protection de l'environnement et là, c'est l'exemple type en France de ce qu'il ne faut pas faire en matière d'environnement ».

Xavier DUGOIN: «L'un empêche pas l'autre, je sais que Jacques BROZ pour être tout à fait clair a un sentiment très affectif avec l'Allée des Séquoias mais j'ai pensé que si on donnait son nom à cette allée, ça serait sur une petite étiquette, que peu de gens la verrait, qu'elle risquerait d'être vandalisée ou prise par des collectionneurs. Il faut aussi voir les choses avec un peu d'humour, je trouve qu'au contraire, c'est un clin d'œil et un pied de nez très intéressant de mettre le nom de Jacques Broz sur un bâtiment qui, je vais être moins intégriste que vous, n'est pas une parfaite oeuvre montrant que l'environnement est présent dans le choix de la construction qui a prévalu dans ce bâtiment. Le gros avantage, c'est que comme c'est l'endroit où il y a le plus de gens qui passent, ça leur permettra de voir le nom de Jacques BROZ et peut-être si les gens sont un peu curieux de se demander dans un certains nombre d'années, qui était cet homme. Cela permettra de faire un peu de pédagogie pour l'environnement. Quand à Monsieur RAYNAUD qui à un sens de l'humour très aigu que cela ne m'a pas échappé qu'il manquait une photo, ce n'est pas de mon fait car au lendemain des élections, j'ai demandé au Maire sortant de bien vouloir nous transmettre dans les meilleurs délais. J'espère qu'elle sera là prochainement et qu'elle siègera en bonne place avec les autres maires de Mennecy ».

<u>Alice SEBAGG</u>: « Je suis quelque peu étonnée, parce que donner le nom de Jacques Broz au Centre Administratif, d'accord mais n'est-il pas coutume de dénommer un bâtiment avec le nom d'une personne décédée ? »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Vous savez, il y a plein d'endroits, y compris à Mennecy où l'on a déjà donné des noms de leur vivant à des personnalités »

Alice SEBAGG: « ça m'étonne »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Je vous laisse vous étonner »

Monsieur le Maire fait procéder au vote

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la Majorité

POUR	26	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO (pvr)
CONTRE		
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr)
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

#### 17) Désignation d'un délégué élu auprès du CNAS

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Nous devons désigner une personne, c'est une obligation, il vous est proposé de désigner notre collègue Jean Feret, en qualité de délégué local auprès du CNAS sur la durée du mandat ».

<u>Christian RICHOMME</u>: « Juste une question, vous avez déjà nommé un délégué pour les affaires sociales et Monsieur Feret est délégué aux bâtiments »

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Oui et bien il n'y a aucune interdiction à ce que l'un des 33 conseillers municipaux ici présents puissent siéger au CNAS ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote

## Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice
		SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

#### 22) Régime indemnitaire du personnel communal

<u>Xavier DUGOIN</u>: « Il ne vous a pas échappé que c'est un document composé de 24 articles dont je ne vous donnerai pas lecture. Je vais vous donner lecture en revanche du Considérant qui comprend 2 alinéas et qui montre que nous avons une obligation règlementaire d'adapter notre régime indemnitaire, de le modifier ».

Monsieur le Maire donne lecture du Considérant

Xavier DUGOIN : « Cela veut dire que nous sommes tenu compte tenu des évolutions règlementaires et des évolutions des grades de faire un aménagement du régime indemnitaire, ça c'est pour la partie administrative, en découle un Considérant qui est dans le logique, il est proposé d'aller au taux maximum d'indemnisation possible pour les agents. Entendons-nous bien, cela ne veut pas dire que c'est automatique. Cela donne la possibilité si nous votons ce document de donner à l'Exécutif, le Maire en l'occurrence qui est le chef du Personnel, toute la latitude pour donner légalement le maximum de ce qui peut-être donné comme régime indemnitaire pour des collaborateurs municipaux. Ça ne se fait pas dans toutes les communes, vous verrez d'ailleurs que la délibération suivante est tout à fait dans le même esprit. C'est une délibération qui donne de la souplesse et qui permet aux agents de pouvoir envisager d'avoir les plus hautes rémunérations possibles dans le cadre de ce qui est permis par la loi. J'ajoute que c'est particulièrement important en matière de recrutement puisque c'est un élément pour être plus attractif que les autres communes. Je fais partie de celles et ceux qui croient à la motivation et à la récompense. C'est aussi une manière de permettre à l'ensemble des collaborateurs de les mettre au niveau de rémunération le plus élevé en fonction du travail qui est fourni. Voilà l'esprit général de cette délibération portant sur le régime indemnitaire qui est proposée en 24 articles ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	(pv1), Jouda FRA1
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

# 19) Modification des taux d'avancement de grades

<u>Xavier DUGOIN</u>: « C'est une délibération qui est dans le même esprit mais qui concerne les avancement de grade. Il vous est proposé de fixer à 100% le taux d'avancements de grades avec ou sans examen professionnel des agents communaux des catégories A.B ou C. C'est-à-dire que l'on permet, mais là encore ce n'est qu'une possibilité, cela ne veut pas dire que ce sera une obligation pour la collectivité, ni pour l'agent d'être promu. C'est la possibilité pour notre collectivité de nommer le plus vite possible les agents dans leur grade lorsqu'ils avancent. C'est dans la même logique et à mon avis cela amène un vote en cohérence avec la délibération précédente. Là encore cela ne se fait pas dans toutes les collectivités ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote

#### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

THE PARK AND THE		Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule
	et National	ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles
The state of the s	-	BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-
	No Campus Carages	Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE
DOM		QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe
POUR	32	DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS
	3-1141	Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN
	1111	Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME.
		Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice
The state of the state of		SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	The state of the s
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

## 20) Création de postes

Xavier DUGOIN: « Il vous est demandé d'accepter les créations de postes à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008 sur 4 désignations. Je vais vous en donner l'énumération sans vous donner de nom parce que l'on n'a pas le droit. Il vous est proposé un poste de puéricultrice cadre supérieur de santé à temps complet, il s'agit de permettre a un agent qui a brillamment réussi des examens de pouvoir être nommé dans les meilleurs délais, ce qui nous permettra dès le mois prochain de modifier son statut et son positionnement administratif. Cela se situe dans le milieu de la petite enfance. Le 2ème poste qu'il vous est proposé d'accepter est un poste de contrôleur de travaux à temps complet, là cela se situe dans le domaine de l'urbanisme, il s'agit là encore d'un agent communal qui a réussi ses examens et mérite que l'on puisse le changer d'échelon et de rémunération. Donc si c'est voté ce soir, cela pourra être fait à compter du 1<sup>er</sup> juin. Pour finir, les autres postes qui sont 3 postes de gardiens de police municipale à temps complet et un poste de brigadier chef principal à temps complet, cela permettrait d'ajuster les postes que nous avons. Il ne s'agit pas d'ouvrir 4 nouveaux postes et d'embaucher 4

nouveaux collaborateurs à la police municipale, nous restons sur les 3 dont je vous ai parlé et pris en compte dans le cadre du budget dont deux qui n'arriveront malheureusement qu'au mois de septembre. Nous ne pouvons pas faire autrement, il faut que les gens puissent libérer leur poste, ils ont des contraintes. Donc nous aurons deux policiers municipaux Maîtres chiens qui seront dans nos murs à partir du 1<sup>er</sup> septembre et un autre qui arrivera à la fin de l'année. Compte tenu de deux départs sur les six que nous avons, ses créations de postes nous permettent de faire tous ces ajustements.»

Christian RICHOMME: « Nous avons bien compris votre explication, en fait il y a 3 nouveaux agents de police municipale qui arrivent et un poste de brigadier et le poste de contrôleur de travaux qui est un poste nécessaire pour la ville. Par rapport à notre volonté de ne pas augmenter la masse salariale de la commune et du fait que vous augmentiez encore le nombre de policiers municipaux sans avoir une exacte définition en matière de prévention. Si la prévention c'est d'avoir des maîtres chiens, nous ne pouvons vous suivre sur cette voie, donc nous voterons contre ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote

# Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
	U	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « Je vous propose de passer à la délibération qui vous était proposée sur table et de finir par le tirage au sort des jurés d'assises ».

22) Demande de subvention au Conseil Général de l'Essonne pour acquisition de matériel et instruments de musique

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « Il faudrait que l'on dépose notre demande rapidement, cela nous permettrait de récupérer 5 682,74 € concernant l'achat d'instruments de musique pour le Conservatoire. Je suis absolument désolé que nous vous proposions cette délibération sur table et que cela n'ai pas été envoyé avec votre convocation mais ne pas la faire passer risquerait de nous faire perdre cette subvention ».

<u>Christian RICHOMME</u>: « Bien sûr nous sommes Pour cette délibération mais par curiosité dans les instruments qui sont achetés, il figue le hautbois. Comme par hasard, mon fils fait du hautbois et le montant ne correspond pas du tout au prix du marché ».

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « Je suis en difficulté pour vous répondre, n'étant pas moi-même musicien et ne pratiquant pas le hautbois. Ce sont les chiffres qui nous ont été rapportés par les services municipaux du conservatoire. Ce que je vous garantis, c'est que nous vérifierons. »

<u>Christian RICHOMME</u>: « Un hautbois, c'est minimum 2 000 € alors si vous en avez un à 480 € TTC, je veux bien l'adresse »

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « Peut-être s'agit-il d'un instrument d'occasion, si vous le souhaitez, nous vous apporterons la réponse. Concernant la délibération et le coût du hautbois sur lequel, je demanderai à Monsieur Pottiez de venir vous voir, est-ce qu'il y a des interventions supplémentaires ? »

Sans autres questions, Monsieur Jean-Philippe DUGOIN soumet la délibération au vote

## Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

POUR	32	Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LEDUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jean FERET (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Thierry GUEZO (pvr), Claude GARRO (pvr), Jouda PRAT
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Catherine FOUQUE-GUILLET

# 23) Désignation des jurés d'assises 2008/2009

<u>Jean-Philippe DUGOIN</u>: « La commune doit fournir un certain nombre de jurés d'assises en l'espèce, 30 personnes doivent être désignées par tirage au sort sur la liste électorale. La liste se compose de 615 pages chacune disposant de 16 lignes sauf la 615ème qui n'en comprend que 3. Je vais donc vous proposer de faire un tour de table et de nous donner à chaque fois, un numéro de page et un numéro de ligne. De manière à ce que l'administration d'après la liste électorale puisse prendre les noms correspondants ».

L'opération effectuée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00